



# « LA BIODIVERSITE EN BOURGOGNE : UNE RICHESSE POUR L'AVENIR ENJEUX ET PERSPECTIVES »

**RAPPORT**  
présenté par

**Thierry GROSJEAN et Daniel SIRUGUE**

COMMISSION N° 3

Infrastructures de transport, environnement, énergies

SEANCE PLENIERE DU 10 JANVIER 2013

# SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES .....                                                                                                                                 | 4         |
| COMMISSION N°3 .....                                                                                                                                                           | 6         |
| GLOSSAIRE .....                                                                                                                                                                | 7         |
| SIGLES .....                                                                                                                                                                   | 9         |
| INTRODUCTION.....                                                                                                                                                              | 11        |
| <b>1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL.....</b>                                                                                                                 | <b>12</b> |
| 1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL .....                                                                                                                                           | 12        |
| 1.1.1. <i>L'Europe en pointe</i> .....                                                                                                                                         | 12        |
| 1.1.2. <i>L'Europe et Natura 2000</i> .....                                                                                                                                    | 13        |
| 1.2. UNE STRATEGIE NATIONALE EN COURS (2011-2020) .....                                                                                                                        | 13        |
| 1.3. REGIONAL : UTILISER LA METHODE ASCENDANTE DE RESPONSABILITE ET D'EXEMPLARITE LOCALE .....                                                                                 | 13        |
| 1.3.1. <i>Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)</i> .....                                                                                                          | 14        |
| 1.3.2. <i>Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)</i> .....                                                                                             | 14        |
| 1.3.3. <i>Les Plans climat énergie territoriaux (PCET)</i> .....                                                                                                               | 14        |
| 1.3.4. <i>La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)</i> .....                                                                                                          | 14        |
| 1.3.5. <i>Les Commissions départementales</i> .....                                                                                                                            | 15        |
| 1.3.6. <i>Des difficultés de décryptage</i> .....                                                                                                                              | 15        |
| <b>2. PRINCIPES GENERAUX ET OBJECTIFS.....</b>                                                                                                                                 | <b>16</b> |
| 2.1. ASSURER UN PORTAGE POLITIQUE DE LA PART DES PRINCIPAUX NIVEAUX DECISIONNELS .....                                                                                         | 16        |
| 2.2. ASSURER LA COHERENCE ET LA LISIBILITE DES POLITIQUES PUBLIQUES .....                                                                                                      | 16        |
| 2.3. DEVELOPPER UN LANGAGE COMMUN AUTOUR DE LA BIODIVERSITE .....                                                                                                              | 16        |
| 2.4. INTEGRER LES DIMENSIONS INTERNATIONALE ET INTERREGIONALE DANS LES PROCESSUS D'ELABORATION ...                                                                             | 16        |
| <b>3. LA BOURGOGNE CONFRONTEE A SES SPECIFICITES : LES ACTEURS, EVOLUTIONS ET ENJEUX MAJEURS .....</b>                                                                         | <b>17</b> |
| 3.1. MIEUX CONNAITRE LA BIODIVERSITE BOURGUIGNONNE .....                                                                                                                       | 17        |
| 3.2. MIEUX FAIRE CONNAITRE LA BIODIVERSITE BOURGUIGNONNE .....                                                                                                                 | 18        |
| 3.2.1. <i>La mobilisation des pouvoirs publics, des collectivités, des scientifiques et des associations</i> .....                                                             | 18        |
| 3.3. LES ENJEUX TRANSVERSAUX MAJEURS IDENTIFIES .....                                                                                                                          | 18        |
| 3.3.1. <i>Agriculture et biodiversité</i> .....                                                                                                                                | 19        |
| 3.3.2. <i>Le sol, un milieu vivant</i> .....                                                                                                                                   | 20        |
| 3.3.3. <i>Forêt, sylviculture et biodiversité : un patrimoine pour l'avenir</i> .....                                                                                          | 21        |
| 3.3.4. <i>La viticulture en difficulté</i> .....                                                                                                                               | 23        |
| 3.3.5. <i>Ressources et biodiversité</i> .....                                                                                                                                 | 24        |
| 3.3.6. <i>Aménagement du territoire et biodiversité : une cohabitation difficile</i> .....                                                                                     | 30        |
| 3.3.7. <i>Tourisme et biodiversité : un atout à valoriser</i> .....                                                                                                            | 31        |
| 3.3.8. <i>La maîtrise de l'étalement urbain, l'urbanisme</i> .....                                                                                                             | 31        |
| 3.3.9. <i>L'enjeu climatique et la prévention des risques naturels</i> .....                                                                                                   | 32        |
| 3.3.10. <i>Mieux informer sur les services rendus par la biodiversité</i> .....                                                                                                | 33        |
| 3.3.11. <i>Nature remarquable et nature ordinaire sont indissociables</i> .....                                                                                                | 33        |
| <b>4. LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE : MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE .....</b>                                                                                     | <b>35</b> |
| 4.1. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE.....                                                                                                         | 35        |
| 4.1.1. <i>Privilégier les outils de mise en œuvre permettant de créer et formaliser de nouvelles dynamiques partenariales entre les différents acteurs du territoire</i> ..... | 35        |
| 4.1.2. <i>Intégrer le Plan énergie climat, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) au sein de la Stratégie régionale pour la biodiversité</i> .....                  | 36        |
| 4.1.3. <i>Donner à voir et valoriser les actions menées sur la base des bonnes pratiques</i> .....                                                                             | 37        |
| 4.1.4. <i>Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation</i> .....                                                                                                          | 37        |

|           |                                                                                                                                                    |           |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.2.      | DEFINITION D'UNE GOUVERNANCE REGIONALE DES STRATEGIES.....                                                                                         | 38        |
| 4.2.1.    | <i>Définir un dispositif lisible et des principes de gouvernance collégiale, participative et pérenne .....</i>                                    | 38        |
| 4.2.2.    | <i>Impliquer l'ensemble des directions sectorielles des services déconcentrés de l'Etat, de la Région et des collectivités territoriales .....</i> | 39        |
| 4.2.3.    | <i>Prévoir des espaces réguliers de rencontres et échanges, se « délocalisant » sur l'ensemble du territoire régional.....</i>                     | 39        |
| <b>5.</b> | <b>CONCLUSION .....</b>                                                                                                                            | <b>40</b> |
|           | <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>                                                                                                                         | <b>41</b> |
|           | <b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>                                                                                                               | <b>45</b> |
|           | <b>LISTE DES ANNEXES.....</b>                                                                                                                      | <b>46</b> |

## REMERCIEMENTS

### AUX PERSONNES AUDITIONNEES

**Philippe AMIOTTE-SUCHET**, professeur à l'université de Bourgogne  
**Yves ASDRUBAL**, agriculteur, Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles  
**Olivier BARDET**, directeur de la Délégation Bourgogne du Conservatoire botanique national du Bassin parisien  
**Hugues BAUDVIN**, président de l'EPOB (Etude et protection des oiseaux en Bourgogne)  
**Sarah BÉCU-POURADIER**, chef du service eau, forêt, biodiversité à la Direction départementale des territoires de la Nièvre  
**Anne-Laure BROCHET**, coordinatrice scientifique de l'EPOB (Etude et protection des oiseaux en Bourgogne)  
**Jean-Philippe CAUMONT**, directeur du Parc naturel régional du Morvan  
**Laetitia COMTE**, chargée d'études environnement au Conseil général de Saône-et-Loire  
**Alain CORDIER**, membre du Comité syndical de l'Etablissement public territorial de Bassin « Saône et Doubs », président du Pays Bresse bourguignonne  
**Etienne CUENOT**, adjoint au chef de département génie civil - environnement à la Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (SAPRR)  
**Pierre DEY**, président de l'UNICEM Bourgogne-Franche-Comté  
**Hugues DOLLAT**, directeur adjoint de la DREAL Bourgogne  
**Jérôme DURAIN**, vice-président du Conseil régional de Bourgogne en charge de l'aménagement du territoire, des politiques contractuelles des pays, membre du Conseil communautaire, adjoint au maire de Chalon-sur-Saône en charge du développement durable, de l'environnement et de l'économie solidaire,  
**Christophe EGGENSCHWILLER**, responsable de l'unité Saône à la Délégation régionale de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
**Alain FAVROT**, SOBA Nature Nièvre  
**Marc FORET**, directeur de l'Etablissement public territorial de bassin « Saône et Doubs »  
**Bernard FROCHOT**, consultant en environnement,  
**Romain GAMELON**, directeur du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne  
**Fabrice GENIN**, président des Jeunes agriculteurs de Bourgogne  
**Pierre-Jocelyn GILLAIZEAU**, chargé de missions Natura 2000 - Loire Allier au Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre  
**Vincent GODREAU**, responsable du Pôle d'appui naturaliste, Office national des forêts à la Direction territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne  
**Hubert GOGLINS**, directeur adjoint à la Direction départementale des territoires de la Nièvre  
**Laurent GRITTI**, chef du service Eau-biodiversité du Conseil régional de Bourgogne  
**Samuel GUILLOU**, chef du service sécurité et prévention des risques à la Direction départementale des territoires de la Nièvre  
**Georges GUYONNET**, président de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire  
**Christian GUYOT**, vice-président du Parc naturel régional du Morvan, maire de Saint-Père  
**Patrice JOLY**, président du Conseil général de la Nièvre  
**Pierre KALUZNY**, chargé de missions Natura 2000 - Loire Allier au Conseil local du développement durable de la ville de Nevers  
**Véronique LAVILLE**, élue de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or  
**Stéphane LEBRETON**, chef du service énergie déchets au Conseil général de la Nièvre  
**Gilles MANIÈRE**, vice-président en charge des politiques de l'eau et de l'assainissement au Grand Chalon  
**Benoît MAQUIGNON**, chargé de mission environnement au Grand Chalon  
**Jean-Patrick MASSON**, président d'ALTERRE Bourgogne  
**David MICHELIN**, chargé de mission biodiversité à ALTERRE Bourgogne  
**Gérard MOTTET**, professeur émérite de géographie physique

**Jean-Claude NOUALLET**, responsable de la Commission environnement du Parc naturel régional de Morvan, maire d'Anost

**Philippe PAGNIEZ**, responsable de l'Unité Biodiversité à la DREAL Bourgogne

**Evelyne PETIT**, présidente du Contrat de rivières du Chalon nais

**Thierry PEYRTON**, chargé de mission à la Fédération départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire

**Lionel RANJARD**, responsable scientifique de la plateforme GenoSol,

**Xavier REBOUD**, directeur de l'Unité mixte de recherche Biologie et gestion des adventices à l'INRA

**Philippe RIVA**, secrétaire général de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne Franche-Comté

**Nicolas VARANGUIN**, chargé d'études faune sauvage à la Société d'histoire naturelle d'Autun

**Stéphane WOYNAROSKI**, conseiller régional de Bourgogne et président de la Commission « Environnement, développement durable et éco-responsabilité, agriculture et forêt » du Conseil régional de Bourgogne,

**Jean-Michel ZAMMITE**, délégué interrégional Bourgogne Franche-Comté de l'ONEMA

## **COMMISSION N°3**

### **« INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, ENVIRONNEMENT, ENERGIES »**

**Président : André FOURCADE**, représentant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

**Vice-président : Simon GRAPIN**, représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

**Secrétaire : Thierry GROSJEAN**, représentant de l'Environnement

#### **Membres :**

**Marc BENNER**, représentant du Pôle nucléaire bourguignon (PNB)

**Benoît de CHARETTE**, représentant du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB)

**André COLIN**, représentant de la Confédération générale du travail (CGT)

**Gilles DENOSJEAN**, représentant de la Confédération générale du travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

**Daniel LORIN**, représentant de la Fédération régionale des travaux publics (FRTTP)

**François PRETET**, Personnalité qualifiée

**Daniel SIRUGUE**, représentant du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

**Guy ZIMA**, représentant de la Confédération générale du travail (CGT)

#### **Membres associés :**

**Claire MOUSSET-DECLAS**, représentante de la Confédération générale du travail (CGT)

**Evelyne GUILLON**, représentante de la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne

#### **Cabinet**

**Michelle DUBOIS**, chargée d'études

**Brigitte DUCHANOY**, assistante

# GLOSSAIRE

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AGENDA 21                  | <p>La France s'est engagée à Rio, lors de la conférence sur l'environnement et le développement, à mettre en œuvre l'Agenda 21 de Rio, programme d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle orienté vers le développement durable.</p> <p>La Déclaration de Rio mettait en avant, dans son article 28, le rôle essentiel qui revient aux territoires et aux collectivités locales en matière de développement durable. <b>C'est ainsi qu'à chaque niveau de collectivité, revient la responsabilité d'élaborer, pour son territoire, et de mettre en œuvre, un programme d'action répondant aux principes de l'Agenda 21.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| BIODIVERSITE               | <p><b>La biodiversité est un terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce.</b> Synonyme de diversité biologique. Le terme Biodiversité provient de la contraction de l'expression anglaise Biological diversity " diversité biologique ". Issue du Sommet de Rio en 1992, la Convention sur la biodiversité a comme objectifs la conservation de la diversité biologique.</p> <p>Selon E.O. Wilson (père de la sociobiologie, 1986), <b>la biodiversité est considérée à cinq niveaux</b> : celui des écosystèmes, des espèces, des populations, des individus et des gènes. Sur le terrain, le deuxième niveau est clairement le plus accessible et relève directement des compétences naturalistes. La France occupe le 1<sup>er</sup> rang européen pour la diversité des vertébrés et abrite 40 % de la flore européenne. De nombreuses espèces sont cependant menacées, en raison des pressions qu'exercent les activités humaines sur leurs habitats.</p> <p>Les écosystèmes européens regroupent plus de 2 500 types d'habitats et environ 215 000 espèces, dont 90 % d'invertébrés. La quasi totalité des pays européens abritent des espèces endémiques.</p> <p>Définition donnée par le JO du 12 avril 2009 : <b>diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.</b> (source : dictionnaire-environnement.com).</p> |
| BOCAGE                     | <p>Paysage rural façonné par l'agriculture, le bocage est constitué de champs ou de prairies entourés de haies, de talus et de murets de pierres. Ce milieu présente un fort intérêt culturel, économique, paysager et écologique.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| ECOSYSTEME                 | <p>Un écosystème est un ensemble dynamique constitué d'un <b>milieu naturel ou biotope</b> (eau, sol, climat, lumière...), caractérisé par des conditions écologiques particulières et des êtres vivants ou <b>biocénose</b> (animaux, plantes, microorganismes) qui l'occupent.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| ESPECE                     | <p><b>Espèce invasive</b> : désigne une espèce qui a migré dans une région et qui, à force de reproduction, a remplacé certaines espèces originales. Espèce qui s'établit ou se développe dans un écosystème dont elle n'est pas originaire et pour lequel elle constitue un agent de perturbation nuisible à la biodiversité (espèce envahissante, allochtone).</p> <p><b>Espèce vulnérable</b> : la Directive Habitat 92-43-CEE du 21/05/92 la désigne comme une espèce dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace.</p> <p><b>Espèce en danger</b> : désigne une espèce sauvage, qui, de façon imminente, risque de disparaître du pays ou de la planète.</p> <p><b>Espèce menacée</b> : désigne une espèce susceptible de disparaître si les facteurs limitants auxquels elle est exposée ne sont pas supprimés.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| GOUVERNANCE                | <p>Désigne un mode de régulation des rapports sociaux et économiques, fondé sur la reconnaissance mutuelle, le dialogue, la concertation à différentes échelles de territoire et entre différents types de parties prenantes, en vue d'une prise de décision (source : Stratégie nationale de développement durable).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| GAZ A EFFET DE SERRE (GES) | <p>Les gaz à effet de serre sont le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), les chlorofluorocarbones (CFC), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| METAUX LOURDS              | <p>Sont notamment qualifiés de <b>métaux lourds</b> les métaux naturels ou non présentant un caractère toxique pour la santé et l'environnement : plomb, mercure, arsenic, cadmium, nickel, zinc, manganèse... Ils proviennent de la combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères... et de certains procédés industriels particuliers. Ils se retrouvent généralement au niveau des particules (sauf le mercure qui est principalement gazeux). Les métaux s'accumulent dans l'organisme et provoquent des effets toxiques à court et/ou à long terme. Les effets engendrés par ces polluants sont variés et dépendent également de l'état chimique sous lequel on les rencontre (métal, oxyde, sel, organométallique). Ils contaminent également les sols et les aliments <b>et s'accumulent dans les organismes vivants et perturbent les équilibres et mécanismes biologiques.</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>NATURA 2000</b>          | <p><b>Natura 2000 est un réseau écologique européen de zones spéciales de conservation de sites abritant des habitats naturels. Natura 2000 permet de recenser des sites, mais n'apporte aucune mesure de protection réglementaire spécifique.</b></p> <p>Selon la Commission européenne (mars 2008), « Natura 2000 est un vaste réseau européen de zones naturelles protégées qui a pour objectif de préserver la flore, les oiseaux et les habitats. Il couvre près de 20 % de la superficie du continent, à quoi viendront s'ajouter 489 nouveaux sites et une superficie totale supplémentaire de 18 784 kilomètres carrés grâce aux dernières extensions.</p> <p><b>La création de ce réseau repose sur l'idée que l'homme doit collaborer avec la nature. Les activités réalisées à l'intérieur du réseau doivent être durables et en harmonie avec le milieu naturel.</b> Cela signifie qu'un grand nombre d'entre elles reste possible, parmi lesquelles l'agriculture, la pêche et la sylviculture.</p> <p><b>Les États membres sélectionnent leurs sites Natura 2000 en partenariat avec la Commission.</b> Après quoi les zones sont officiellement désignées par la Commission en tant que « <b>sites d'importance communautaire</b> », comme c'est le cas aujourd'hui. Le statut officiel des sites se trouve ainsi confirmé et l'obligation de les protéger consolidée. Les États membres disposent alors de six ans pour mettre en place les mesures de gestion nécessaires dans les nouvelles zones. Les « sites d'importance communautaire » constituent, avec les « zones de protection spéciale » pour les oiseaux, le réseau Natura 2000. »</p> |
| <b>PEDOLOGIE</b>            | Science qui étudie la <b>genèse</b> (la formation) et <b>l'évolution des sols</b> sous l'action du milieu : climat, activité biologique, végétation et dans un paysage donné (plaine, vallée, versant...).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>PLANTE MELLIFERE</b>     | Se dit d'une plante produisant des substances, tel que le nectar ou le pollen, que les insectes butinent pour les transformer en miel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>TRAME VERTE ET BLEUE</b> | <b>La Trame verte et bleue</b> est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>ZNIEFF</b>               | <p>Une <b>Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique</b> (ZNIEFF) est un secteur du territoire très intéressant du point de vue écologique. Elle participe en effet au maintien de grands équilibres naturels, de milieu de vie d'espèces animales et végétales.</p> <p>Ces Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) ont fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) pour le compte du Ministère de l'Environnement. <b>Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.</b></p> <p><b>L'objectif était donc de constituer un inventaire de zones naturelles qui devra être consulté avant tout projet d'aménagement.</b> Les ZNIEFF sont de deux types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les zones de type I : intérêt biologique remarquable,</li> <li>- les zones de type II : recouvrent les grands ensembles naturels.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>ZONE TAMPON</b>          | Bande de terre entre des zones cultivées et un habitat naturel, aménagée pour limiter les effets de l'agriculture sur cet habitat (par exemple une zone aménagée sur les rives d'un cours d'eau pour protéger l'habitat riverain et limiter l'apport de terre, d'éléments nutritifs et de pesticides dans les voies d'eau).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## SIGLES

|               |                                                                                  |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AB</b>     | Agriculture biologique                                                           |
| <b>ABC</b>    | Atlas de la biodiversité communale                                               |
| <b>ADEME</b>  | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie                         |
| <b>AEE</b>    | Agence européenne pour l'environnement                                           |
| <b>APNE</b>   | Association de protection de la nature et de l'environnement                     |
| <b>ARF</b>    | Association des régions de France                                                |
| <b>BCAE</b>   | Bonnes conditions agricoles et environnementales                                 |
| <b>CDB</b>    | Convention sur la diversité biologique                                           |
| <b>CDCFS</b>  | Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage                    |
| <b>CDNPS</b>  | Commission départementale de la nature, des paysages et des sites                |
| <b>CESE</b>   | Conseil économique, social et environnemental                                    |
| <b>CETE</b>   | Centre d'étude technique de l'équipement de Lyon                                 |
| <b>CGEDD</b>  | Conseil général de l'environnement et du développement durable                   |
| <b>CGDD</b>   | Commissariat général au développement durable                                    |
| <b>CPIE</b>   | Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement                              |
| <b>CSRPN</b>  | Conseil scientifique régional du patrimoine naturel                              |
| <b>DOCOB</b>  | Document d'objectifs                                                             |
| <b>DREAL</b>  | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement          |
| <b>EDD</b>    | Education au développement durable                                               |
| <b>EEDD</b>   | Education à l'environnement pour un développement durable                        |
| <b>EPCI</b>   | Etablissement public de coopération intercommunale                               |
| <b>FAO</b>    | Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture              |
| <b>FAEDER</b> | Fonds européen agricole pour le développement rural                              |
| <b>FNC</b>    | Fédération nationale des chasseurs                                               |
| <b>FNE</b>    | France Nature Environnement                                                      |
| <b>FNPF</b>   | Fédération nationale de la pêche en France                                       |
| <b>GES</b>    | Gaz à effet de serre                                                             |
| <b>GIEC</b>   | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat                   |
| <b>IPBES</b>  | Intergovernmental Platform on biodiversity and ecosystem services                |
| <b>LPO</b>    | Ligue pour la protection des oiseaux                                             |
| <b>MEDDTL</b> | Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement |
| <b>MNHN</b>   | Muséum national d'histoire naturelle                                             |
| <b>OIT</b>    | Organisation internationale du travail                                           |
| <b>ONEMA</b>  | Office national de l'eau et des milieux aquatiques                               |
| <b>ONU</b>    | Organisation des Nations-Unies                                                   |
| <b>PAC</b>    | Politique agricole commune                                                       |
| <b>PCET</b>   | Plan climat énergie territorial                                                  |
| <b>PLU</b>    | Plan local d'urbanisme                                                           |
| <b>PNR</b>    | Parc naturel régional                                                            |
| <b>PNUD</b>   | Programme des Nations Unies pour le développement                                |
| <b>PNSE</b>   | Plan national santé-environnement                                                |
| <b>PNUE</b>   | Programme des Nations-Unies pour l'environnement                                 |
| <b>PPRDF</b>  | Plan pluriannuel régional de développement forestier                             |
| <b>PRAD</b>   | Plan régional d'agriculture durable                                              |
| <b>RNR</b>    | Réserve naturelle régionale                                                      |
| <b>SAU</b>    | Surface agricole utile                                                           |
| <b>SCOT</b>   | Schéma de cohérence territoriale                                                 |
| <b>SDAGE</b>  | Schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux                           |
| <b>SFFERE</b> | Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement      |

|               |                                                                           |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>SINP</b>   | Système d'information sur la nature et les paysages                       |
| <b>SNB</b>    | Stratégie nationale pour la biodiversité                                  |
| <b>SNIT</b>   | Schéma national des infrastructures de transport                          |
| <b>SRB</b>    | Stratégie régionale pour la biodiversité                                  |
| <b>SNDD</b>   | Stratégie nationale de développement durable                              |
| <b>SRCAE</b>  | Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie                       |
| <b>SRCE</b>   | Schéma régional de cohérence écologique                                   |
| <b>TDENS</b>  | Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles                    |
| <b>TVB</b>    | Trame verte et bleue                                                      |
| <b>UE</b>     | Union européenne                                                          |
| <b>UICN</b>   | Union internationale pour la conservation de la nature                    |
| <b>UNESCO</b> | Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| <b>ZNIEFF</b> | Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique           |

## INTRODUCTION

*« Protéger la biodiversité répond donc à une urgence écologique, économique et sociale »*

*« Préserver et restaurer la biodiversité constitue plus que jamais un enjeu sociétal. Il s'agit de reconsidérer notre rapport avec le vivant et d'assurer un autre développement économique et social pour l'humanité. La compréhension de l'enjeu est donc essentielle.*

*« Longtemps, la biodiversité ou diversité biologique a été présentée comme la préservation d'espèces emblématiques menacées de disparition. En fait, la biodiversité recouvre la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes, tous en interaction. Cet ensemble d'êtres vivants, dont les humains font partie, constitue la **biosphère**.*

*« La biodiversité, aujourd'hui reconnue comme essentielle au développement humain, a subi des atteintes dont le rythme n'a fait que s'accélérer. De nombreuses études montrent que réduire la quantité et la diversité du vivant, dont nous faisons partie, réduit ses capacités d'adaptation et d'évolution, et remet en cause les **services rendus par la biodiversité**, indispensables aux sociétés humaines. »*

Avis du Conseil économique, social et environnemental

**« La biodiversité : relever le défi sociétal »** - Marc BLANC, rapporteur - Juin 2011

Ce qui est en cause n'est en effet rien moins que l'alimentation, la santé, la sécurité, les modes d'habitat, de transport, de production, de loisirs... en d'autres termes, les modes de vie de l'espèce humaine. Même s'il s'agit de problèmes de dimension planétaire, la Bourgogne est concernée à l'échelle de ses responsabilités, de ses capacités d'actions, de risques et d'opportunités.

L'ambition modeste de ce **rapport**, et de l'**avis** qui en découle, consiste à identifier les défis et enjeux auxquels la Bourgogne est confrontée du fait de la perte de biodiversité qui la concerne, mais aussi, eu égard au **changement climatique**, d'en faire un diagnostic sommaire et d'en tirer les enseignements en termes de propositions d'actions régionales dans tous les domaines concernés. Il vise également à apporter **une contribution du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne** (CESER) à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et, subsidiairement, à celle du Schéma régional climat air énergie (SRCAE).

Nous remercions les nombreuses personnes, organismes et collectivités qui ont contribué à ce travail, pour la richesse, la (bio)diversité de leurs témoignages et contributions.

# 1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL

La problématique bourguignonne s'inscrit dans un contexte international sous tension, où le niveau de prise de conscience des enjeux est très inégal.

## 1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

### 2011 - 2020, décennie mondiale de la biodiversité ?

Dans le contexte mondial actuel, où une certaine résignation se fait jour, les enjeux environnementaux (climat, biodiversité...) traités lors de réunions internationales ne débouchent sur aucune gouvernance effective. Les « urgences » environnementales, écologiques, pourtant scientifiquement démontrées, restent à l'ombre de déterminismes économiques et financiers.

Une organisation mondiale de l'environnement est-elle possible ? Pour réguler de futures négociations internationales sur des sujets clefs tels que l'agriculture et l'alimentation, la pêche, le commerce international, les effets économiques du dérèglement climatique... ? Comment poursuivre la mobilisation mondiale et avec qui ?

Après 7 années de discussions, l'acte de naissance d'un « GIEC<sup>1</sup> » de la biodiversité a été adopté en juin 2010 à Busan (Corée du Sud) et confirmé en avril 2012 à Panama, sous l'égide du PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'environnement), avec la participation de l'Unesco<sup>2</sup>, du PNUD<sup>3</sup> et de la FAO<sup>4</sup>.

Dans l'accord signé par 90 pays, a été établi un programme de travail dont sera chargé l'IPBES<sup>5</sup>, qui siège à Bonn, à proximité du secrétariat de la convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques. Les gouvernements ont demandé à l'IPBES d'identifier et de hiérarchiser l'information nécessaire aux décideurs, de catalyser la production de nouvelles connaissances et recherches nécessaires, d'évaluer les services écosystémiques rendus par la biodiversité et de fournir un appui au financement des besoins prioritaires.

### 1.1.1. L'Europe en pointe

Un des axes majeurs de la politique européenne est celui de Natura 2000<sup>6</sup>. Pour « maintenir un réseau européen de sites naturels remarquables et de mise en place de corridors biologiques fonctionnels », les actions aidées par l'Union européenne<sup>7</sup> sont les suivantes :

- amélioration des connaissances : maintien et restauration des milieux naturels remarquables et des espèces menacées,
- reconstitution d'une trame écologique fonctionnelle garante de la conservation,
- accompagnement des exploitants agricoles ayant des surfaces Natura 2000 pour la contractualisation de mesures agro-environnementales (BCAE),
- aide spécifique aux investissements pour les forêts situées en Natura 2000<sup>8</sup>,
- animation et suivi des documents d'objectifs (DOCOB),
- aides aux investissements liés à l'entretien et à la restauration des sites.

<sup>1</sup> GIEC : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

<sup>2</sup> UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

<sup>3</sup> PNUD : Programme des nations unies pour le développement.

<sup>4</sup> FAO : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>5</sup> IPBES : Intergovernmental Platform on biodiversity and ecosystem services.

<sup>6</sup> Natura 2000 : le BEE estime que pour chaque euro investi, la société récupère entre 30 et 50 euros (mars 2012).

<sup>7</sup> UE : environ 600 millions d'euros de fonds européens pour la Bourgogne.

<sup>8</sup> Natura 2000 : 52 sites bourguignons concernés.

### 1.1.2. L'Europe et Natura 2000

A l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de ce dispositif européen, le Bureau européen de l'environnement (BEE-UE) s'interroge sur la fonctionnalité de ce réseau écologique : constitue-t-il une réponse adaptée pour une biodiversité dont l'érosion continue ? La France peine encore à finir de désigner les territoires éligibles. L'Union européenne souhaite qu'une nouvelle dynamique soit relancée pour atteindre les objectifs de la Directive, à savoir **le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation et de dynamique favorable, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** (ZPS - zones de protection spéciales, directive « oiseaux » et ZSC - zones spéciales de conservation, directive « habitats »), **tout en assurant le maintien du tissu économique et social dans les territoires concernés.**

Le « verdissement » de la PAC : la réforme de la Politique agricole commune, qui s'appliquera de 2014 à 2020, prévoit une proportion de 7 % des exploitations consacrée à des surfaces d'intérêt écologique (en France, actuellement 3 %). Enjeu : le versement des aides « vertes » du 1<sup>er</sup> pilier (soit 80 euros sur les 280/ha).

Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) vise, dans le cadre de la PAC, à développer les zones rurales de façon compatible avec le respect de l'environnement.

## 1.2. UNE STRATEGIE NATIONALE EN COURS (2011-2020)

- « *Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité* »<sup>9</sup> (CESE - juin 2011).
- « *Nos connaissances sur la biodiversité sont fragmentaires : l'effort d'observations, de recherche et d'innovation doit être considérablement renforcé* » - (Premier Ministre - Stratégie nationale pour la biodiversité - SNB 2011).

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), adoptée en 2004, apparaît dans les engagements du Grenelle de l'environnement (1 & 2) en 2009 et à la Convention européenne sur la diversité biologique.

Lors de la Conférence de Paris des 14 et 15 septembre 2012, le Président de la République s'est engagé pour une loi-cadre sur la biodiversité en 2013. Elle pourrait notamment déboucher sur une **Agence nationale de la biodiversité dotée d'antennes régionales.**

## 1.3. REGIONAL : UTILISER LA METHODE ASCENDANTE DE RESPONSABILITE ET D'EXEMPLARITE LOCALE

- **La Bourgogne est un territoire déjà engagé pour la biodiversité**

En Bourgogne, les acteurs économiques et sociaux, les collectivités, les mouvements associatifs se sont employés depuis une décennie -certes en ordre dispersé et pour des motivations diverses- à concrétiser des modes de production et de consommation qui intègrent le développement durable, la prise en compte de la biodiversité étant plus récente. De nombreux dispositifs sectoriels et territoriaux peuvent déjà favoriser la biodiversité en Bourgogne.

---

<sup>9</sup> Avis du Conseil économique, social et environnemental « la biodiversité : relever le défi sociétal » - Marc BLANC, rapporteur - Juin 2011 ». « *Faire en sorte que personne ne nuise à la biodiversité par ignorance* ».

### 1.3.1. Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a pour objectif la préservation et la remise en état des continuités écologiques -Trame verte et bleue- qui doivent faire l'objet d'une évaluation dans les documents d'urbanisme.

Les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) précisent les objectifs à atteindre, ainsi que les conditions de coexistence des différents usages. En Bourgogne, 24 orientations ont été définies.

### 1.3.2. Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)

Par arrêté du 26 juin 2012, le préfet de Région a signé le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Ce document stratégique, co-élaboré par l'Etat et la Région, était prévu par la loi Grenelle 2. Il définit, aux horizons 2020 et 2050, les grandes orientations et objectifs régionaux pour faire face aux changements climatiques, dans leurs interférences avec la biodiversité :

- maîtrise de la demande et de la consommation d'énergie,
- réduction des gaz à effet de serre,
- lutte contre la pollution de l'air,
- développement des énergies renouvelables,
- adaptations au changement climatique.

Le SRCAE devrait donner lieu à un suivi et une évaluation au terme d'une période de 5 ans.

Son élaboration et la phase de consultation ont mobilisé des acteurs bourguignons dans le courant de l'année 2011, à un niveau démontrant l'intérêt suscité. La mise en œuvre pose cependant le problème non résolu de la gouvernance, pour pérenniser la dynamique, et des moyens à mettre en œuvre dans une période de finances contraintes (à mettre en relation avec la réforme des collectivités, celle de la fiscalité...).

### 1.3.3. Les Plans climat énergie territoriaux (PCET)

Les Plans climat énergie territoriaux (PCET) sont une des déclinaisons, territoriale, du SRCAE, même s'ils ne concernent qu'indirectement la biodiversité (les déchets par exemple).

Un appui est apporté par Alterre Bourgogne pour les méthodes d'évaluation. L'ADEME et le Conseil régional proposent également un guide à destination des territoires engagés dans une telle démarche.

Alterre Bourgogne propose (en partenariat avec l'ADEME) une « Boîte à outils » sous forme de fiches, ciblant 7 secteurs particulièrement exposés au changement climatique : la forêt, la viticulture, la biodiversité, les grandes cultures, l'élevage, les risques naturels, la santé.

### 1.3.4. La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)

Etape de la concertation/consultation lancée en janvier 2012, des Assises de la biodiversité se sont tenues à Dijon le 14 septembre 2012. Co-organisées par le Conseil régional et l'Etat (Préfecture et DREAL), elles ont montré une mobilisation des acteurs bourguignons. Le diagnostic réalisé par Alterre Bourgogne, un document de 44 pages, constituera un support aux suites de la concertation entre les collectivités, l'Etat et les établissements publics, les entreprises, les associations et les scientifiques.

Plusieurs séminaires thématiques ont déjà été chargés de cerner les grands enjeux, desquels devront émerger des propositions d'objectifs stratégiques. D'autres ateliers plus opérationnels devront définir des pistes d'action concrètes. Au printemps 2013, un forum d'échange marquera la dernière étape régionale pour le projet de Stratégie régionale et le Schéma de cohérence écologique.

### 1.3.5. Les Commissions départementales

Les Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ainsi que les Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) sont des lieux de concertation influant sur les orientations des politiques publiques du département en termes de biodiversité. La Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) permet l'acquisition/gestion de ces espaces. Ce niveau est essentiel pour conforter le rôle d'acteurs en devenir des intercommunalités (et Pays) dans les SCOT, des communes dans les PLU, les agendas 21 et les atlas communaux de la biodiversité. Il faudra donc revoir la gouvernance<sup>10</sup>.

### 1.3.6. Des difficultés de décryptage

La multiplicité, la complexité et « l'empilage » rendent difficile la lecture, la compréhension, donc la mise en œuvre de ces plans par les acteurs du territoire (collectivités, entreprises...), nécessitant souvent le recours à des « spécialistes ».

#### QUI FAIT QUOI ?

**Comité régional biodiversité** : instance d'échange et de consultation sur tous les sujets relatifs au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), à la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) et ses déclinaisons locales, composée d'une centaine de membres répartis en 5 collèges : collectivités, Etat, organismes socioprofessionnels et usagers de la nature, associations pour la préservation de la biodiversité, personnes qualifiées.

**Comité technique** : instance en charge du suivi opérationnel de la démarche. Il est composé a minima des services de la Région et de l'Etat, d'Alterre Bourgogne, du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Centre d'étude technique de l'équipement de Lyon (CETE).

**Comité scientifique** : instance en charge de la validation scientifique. Ce comité s'appuie sur les membres du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Source : plaquette de présentation  
« Vers une stratégie pour la biodiversité en Bourgogne » (cf. annexe 1)

<sup>10</sup> « Rapport à Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la gouvernance en matière de biodiversité » présenté par M. Dominique SCHMITT, préfet, le 3 février 2012.

## 2. PRINCIPES GENERAUX ET OBJECTIFS

### 2.1. ASSURER UN PORTAGE POLITIQUE DE LA PART DES PRINCIPAUX NIVEAUX DECISIONNELS

- Sensibiliser les décideurs économiques et sociaux à la biodiversité, aux différents biens et services rendus par les écosystèmes, à la complexité.
- Faire de la connaissance, la préservation, la valorisation de la biodiversité un objectif partagé par les acteurs du territoire et les aider à mobiliser les moyens nécessaires.
- Faire valoir et communiquer sur la valeur ajoutée de la Stratégie régionale pour répondre aux enjeux de développement durable de la Région.
- Mobiliser les différents niveaux de responsabilité politique pour qu'ils restent impliqués pendant toute la durée du dispositif.

### 2.2. ASSURER LA COHERENCE ET LA LISIBILITE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- En positionnant la stratégie régionale comme un cadre de référence pour intégrer la biodiversité dans les autres politiques territoriales, la Bourgogne assure la cohérence et donc l'importance des dispositifs mis en place.
- Pour que la stratégie soit lisible, il est nécessaire de prévoir une articulation régionale (le Comité régional, l'Observatoire régional) pour la mise en cohérence de la stratégie régionale avec les autres documents de planification territoriaux, ainsi que les interventions en faveur de la biodiversité des différents échelons.
- Cette cohérence n'est crédible que si l'on veille à l'absence d'antagonismes entre les politiques localisées des territoires et les objectifs des stratégies européenne, nationale et régionale pour la biodiversité.

### 2.3. DEVELOPPER UN LANGAGE COMMUN AUTOUR DE LA BIODIVERSITE

- Pour assurer une animation et l'application d'une stratégie régionale, il sera nécessaire que les dispositifs mis en place soient préparés par des tiers facilitant la concertation, afin de développer les supports d'une vision partagée des enjeux.
- Pour permettre d'appréhender et d'afficher la biodiversité dans les différents aspects qu'elle recouvre : biodiversité ordinaire et remarquable, services rendus, utilisations possibles, valeur, ...
- Pour susciter l'envie de connaître et d'agir sur l'éducation **pour changer les comportements.**

### 2.4. INTEGRER LES DIMENSIONS INTERNATIONALE ET INTERREGIONALE DANS LES PROCESSUS D'ELABORATION

- La biodiversité fait l'objet d'une communication mondialisée et imagée (depuis Cousteau jusqu'à Hulot et Yann Arthus Bertrand...) qui appréhende les problématiques en donnant une place prédominante à l'émotion.
- La recherche, la gouvernance, le droit international se sont également mondialisés mais les données faisant part de l'urgence sont très mal connues. Les enjeux (climatiques, socio-économiques) liés à la biodiversité ne sont pas réellement perceptibles par le grand public, et guère davantage par les décideurs.
- Il est donc indispensable que la stratégie régionale tienne compte de cette situation et s'élabore en lien avec les instances européennes et les territoires limitrophes, en considérant le contexte biogéographique pertinent et en développant des actions de coopération avec d'autres territoires.

### 3. LA BOURGOGNE CONFRONTÉE A SES SPECIFICITÉS : LES ACTEURS, ÉVOLUTIONS ET ENJEUX MAJEURS

*Pour une pédagogie des enjeux...  
Connaître et faire connaître la biodiversité,  
Recréer des liens avec la nature, impliquer les citoyens.*

La prise en compte de la biodiversité et de ses enjeux par les acteurs socio-économiques, l'évaluation des impacts de celle-ci dans les politiques sectorielles de la Région, les méthodes nécessaires et possibles (recherche, éco-conditionnalité des aides) ... sont les angles préférentiels développés dans cette auto-saisine du CESER. En souhaitant qu'une telle orientation ait des racines dans le futur Contrat de plan Etat-Région comme dans la gestion des fonds européens.

#### 3.1. MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ BOURGUIGNONNE

La connaissance de l'existant est le socle indispensable à toute politique décisionnelle en faveur de la prise en compte et la préservation de la biodiversité.

Pour pouvoir identifier les freins et les leviers à la mise en œuvre d'actions pour la reconquête de la biodiversité, il est apparu primordial de :

- poursuivre l'amélioration de la connaissance et des dynamiques d'évolution
- disposer d'**indicateurs** servant de référence pour un **programme régional**.

Trouver des réponses collectives aux problématiques rencontrées par les acteurs de terrain, favoriser la mutualisation des ressources et leur accès, faire circuler l'information et son articulation avec les espaces de concertation existants font partie des enjeux pouvant rendre possible l'application de réformes dans les filières.

**La Bourgogne possède déjà des outils opérationnels qu'il suffirait d'optimiser :**

- **Trois bases de données principales en cours de constitution** : Bourgogne Base Fauna ; la base Flora<sup>11\*</sup> et la base Espaces. Ces bases de données participatives et multi-partenariales mutualisent l'observation de diverses structures et particuliers, et répondent à des besoins variés : évaluation des politiques environnementales, outils d'aide à la décision, alerte environnementale, information et sensibilisation du public, inventaires thématiques, priorisation d'action de conservation, gestion d'espaces et des territoires...
- **Un centre régional de recherche publique** (l'institut BUFFON<sup>12</sup>, qui regroupe l'Université de Bourgogne, INRA, Agrosup, le CNRS, le CHU...).

<sup>11</sup> Base Flora : Atlas de flore sauvage de Bourgogne – Parthénope Collection - publications scientifiques du Muséum - Bardet, Fédoroff, Gausse, Moret - 2008, 752 pages.

<sup>12</sup> Institut Buffon : la Fédération de recherche « Institut Buffon » du campus dijonnais fédère, autour d'une version moderne et réactualisée de l'Histoire naturelle, un ensemble d'unités de recherche adossées aux grands organismes qui pilotent la recherche bourguignonne : 7 UMR impliquant l'Université de Bourgogne, l'INRA, l'ENESAD et le CNRS, 2 unités ENESAD, 2 unités expérimentales INRA, pour un total de 182 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs.

### 3.2. MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ BOURGUIGNONNE

Il est nécessaire de **mieux faire connaître les services rendus par la biodiversité**, à partir d'éléments scientifiques objectifs, d'évaluation économique et écologique pour informer et agir sur les pratiques professionnelles et la formation. Il s'agit de mettre en œuvre ou de renforcer les dispositifs d'appui et les outils pour l'éducation à l'environnement (EED, Université de Bourgogne).

**La Bourgogne possède déjà des outils opérationnels qu'il suffirait d'optimiser :**

- un **réseau associatif d'acteurs locaux** permettant une information scientifique et pédagogique : **Bourgogne Nature « transmettre pour préserver »**<sup>13</sup> (revue scientifique, revue pédagogique Bourgogne-Nature Junior, site participatif et Rencontres régionales Bourgogne-Nature ou encore le Sabot de Vénus (revue du Conservatoire) et Rencontres de territoires...). D'autres exemples existent mais ce panel est trop hétérogène et dispersé.
- Un **réseau de sites naturels « Découverte nature en Bourgogne »** a été mis en place avec le soutien du Conseil régional. Il permet de découvrir la Bourgogne et ses richesses naturelles « in situ ». Ce réseau a besoin d'être revalorisé et redynamisé.

#### 3.2.1. La mobilisation des pouvoirs publics, des collectivités, des scientifiques et des associations

La bonne méthode pour engager cette mobilisation et la mutualisation nécessaire pourrait se baser sur l'articulation des actions suivantes :

- recueillir et faire connaître les différentes actions bourguignonnes exemplaires en faveur de la préservation de la biodiversité (vitrine pédagogique...),
- tout en confortant les outils participatifs et de mutualisation existants, ainsi que les actions novatrices auprès des différents publics (élus, professionnels, scolaires),
- et en augmentant leur audience actuelle.

Cette mobilisation pourrait être prolongée par un **espace régional de concertation** et d'information de l'EED (prolongeant SFFERE, géré par ALTERRE) visant à développer les actions en direction du grand public, des jeunes scolarisés ou en formation, des élus, socioprofessionnels et entreprises, **et structurant en réseau les différents acteurs** (CPIE, associations...).

### 3.3. LES ENJEUX TRANSVERSAUX MAJEURS IDENTIFIÉS

Une prise en compte insuffisante des enjeux liés à la biodiversité aurait des conséquences économiques importantes, insoupçonnées. La Bourgogne n'est pas assez consciente et préparée aux adaptations nécessaires, climatiques et/ou biologiques (agriculture, viticulture, forêt...). Tous nos interlocuteurs ont insisté sur le **rôle fondamental de la recherche** (bio indicateurs, agronomie...) et de l'éducation à la connaissance.

---

<sup>13</sup> Bourgogne Nature : [www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr)

### 3.3.1. Agriculture et biodiversité

#### ❖ Evoluer vers une agriculture à haute valeur environnementale

Dans une région à forte dominance rurale, où l'agriculture occupe 60 % de l'espace, la **biodiversité « cultivée » (ordinaire) apparaît comme celle qui est la plus menacée**. Elle a également un impact croissant sur la biodiversité dite remarquable par l'uniformisation des pratiques intensives et chimiques d'une agriculture industrialisée.

Pendant des millénaires, ce sont les paysans qui ont développé et conservé la biodiversité, façonné les paysages. La biodiversité est un support vital pour l'agriculture (et inversement) mais elle est actuellement en régression. Garder des agriculteurs/acteurs nombreux sur le territoire bourguignon, acteurs de cette évolution, est une condition de la reconquête de cette biodiversité, notamment en zones péri-urbaines (en installant de jeunes agriculteurs, du maraîchage, favorisant les circuits courts).

Corollairement, des espaces agricoles disparaissent à un rythme croissant (1 % par an) du fait de l'étalement urbain, des politiques d'aménagement du territoire. Les politiques territoriales et urbaines existantes ne parviennent pas à enrayer ce phénomène : la protection des zones agricoles, réservoirs de biodiversité, doit y être mieux intégrée, voire protégée. La déprise agricole, l'artificialisation des terres peuvent se combattre par une **veille foncière rigoureuse**, voire par l'acquisition d'espaces menacés et/ou remarquables.

L'agriculture doit être soutenue dans une démarche de haute qualité environnementale, de réduction des intrants, de préservation des milieux les plus propices à la biodiversité : les haies, le bocage, les prairies et les zones humides. Tous ces milieux sont actuellement en régression, malgré des programmes mis en place par la Région. Le **Plan régional d'agriculture durable (PRAD)**<sup>14</sup> devrait veiller à cette application. Mais les orientations que prendra la Politique agricole commune (PAC) seront déterminantes.

#### ❖ Préserver la capacité d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques

La Bourgogne est soumise à plusieurs influences climatiques qui auront des répercussions sur l'agriculture. La **recherche scientifique** est appelée à jouer un rôle de conseil déterminant quant aux orientations à prendre. La Bourgogne possède déjà des moyens de recherche qui sont à optimiser<sup>15</sup>.

Préserver la biodiversité des espèces (semences, génétique animale...), mais surtout la **biodiversité des sols**, est devenu une priorité économique autant qu'écologique. Les sols doivent être considérés comme le capital à préserver pour la production alimentaire. Il en est d'ailleurs de même pour la viticulture ou la forêt : cette richesse des sols est encore mal connue, et les efforts de la recherche, dans ce sens, doivent être accentués.

---

<sup>14</sup> La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, du 27 juillet 2010, prévoit, dans chaque région, la création d'un PRAD qui « fixe les grandes orientations de la politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle de l'Etat dans la Région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux, environnementaux » - Source : DRAAF Bourgogne.

<sup>15</sup> AGROSUP, INRA...

### 3.3.2. Le sol, un milieu vivant

« Les travaux menés par l'INRA s'inscrivent dans le cadre du plan ECOPHYTO. Le plus gros problème est l'excès de recours à des traitements dont tous ne s'avèrent pas utiles, il faut élargir la palette des solutions, diversifier les outils et les approches. Il faut analyser encore plus en profondeur les pratiques des agriculteurs. Certains font des innovations sans grever leur situation économique.

« On sait que la biodiversité est globalement plus forte dans les prairies que dans les zones de grandes cultures. ».

« De dimension à visée internationale, la politique scientifique de la recherche est définie au niveau national mais généralement réfléchi et déclinée localement pour tirer profit des atouts et aussi appuyer la performance de chaque région ».

**Xavier REBOUD** - INRA, directeur de l'Unité mixte de recherche Biologie et gestion des adventices

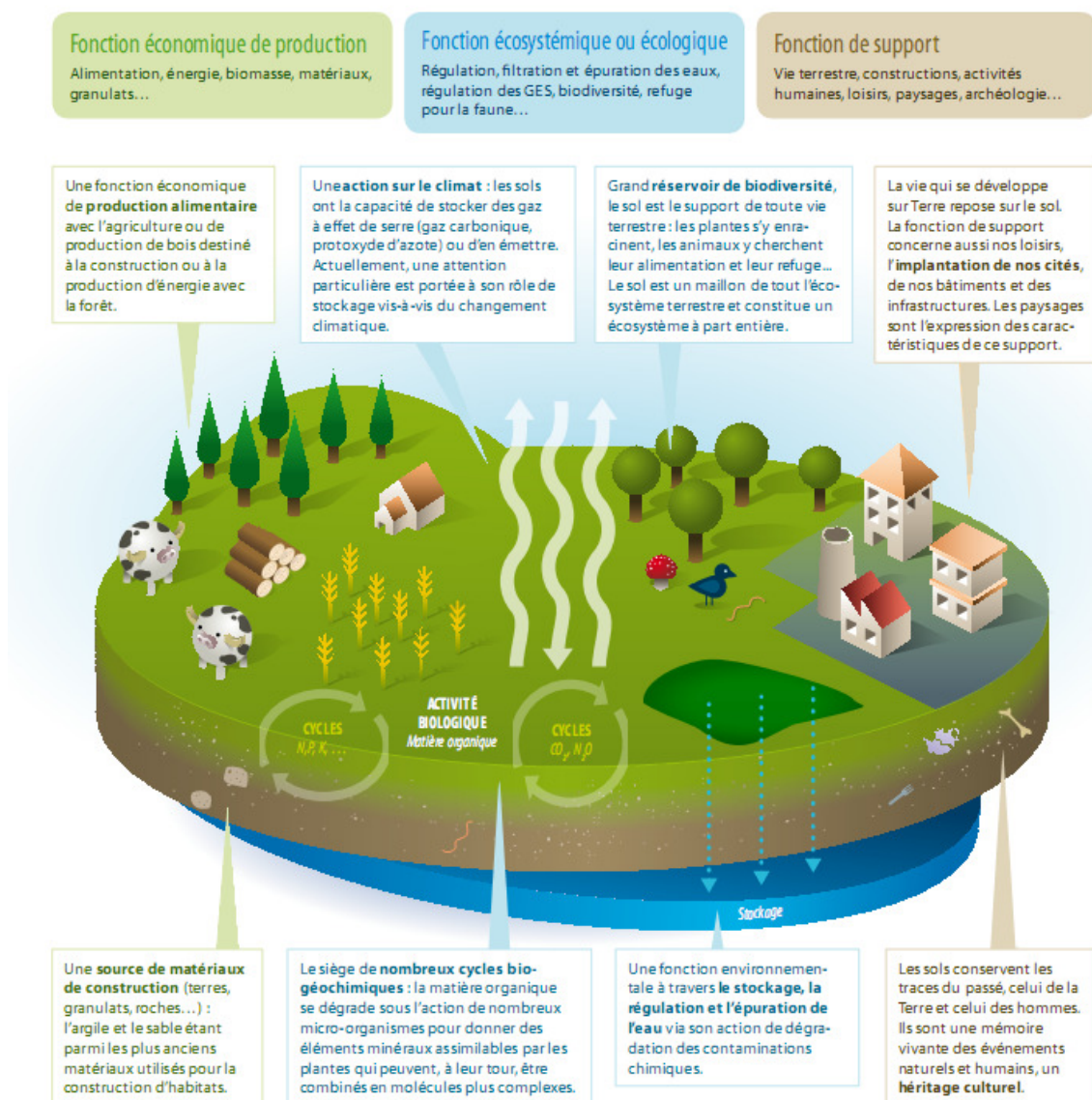


Figure 1 - Les sols, de multiples services au croisement de nombreux usages

Source : Alterre Bourgogne

### 3.3.3. Forêt, sylviculture et biodiversité : un patrimoine pour l'avenir

La forêt est un écosystème encore préservé mais mal reconnu et valorisé au cœur de l'économie bourguignonne et de sa biodiversité. Les enjeux dans ces domaines sont jugés aussi importants que ceux liés à l'agriculture (biodiversité remarquable et ordinaire sont étroitement liées). La loi d'orientation forestière de juillet 2001 a donné plus de poids à la fonction économique de la forêt. Une gestion plus durable, écologique, incluant le Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF<sup>16</sup>) doit désormais tenir compte des fonctions environnementales et sociales, en les mettant au même niveau. Ces fonctions ont été reconnues depuis la Conférence de Rio en 1992.

La forêt et ses services constituent une bio-économie dépendante du changement climatique, de l'état des sols, de l'organisation de la filière bois, prenant en compte le long terme. Préserver la biodiversité est donc un impératif préalable pour assurer la pérennité de l'usage du capital forestier bourguignon et des 15 000 emplois qui en dépendent. Une exploitation industrielle surdimensionnée en compromettrait l'avenir.

#### ❖ Les spécificités de la forêt bourguignonne

Aujourd'hui, la forêt couvre le tiers du territoire bourguignon (980 000 ha) et présente six grandes zones forestières dont les conditions de milieu sont relativement homogènes. Actuellement, si le capital bois augmente régulièrement, ce sont les méthodes de gestion et la conciliation des usages qui posent problème, particulièrement dans le Morvan (exploitation industrielle, résineux, tourisme et paysages, par exemple). En Bourgogne, 32 % de la propriété forestière est publique (10 % à l'Etat, 22 % aux collectivités). 68 % appartiennent à 162 000 propriétaires privés.

**La biodiversité forestière bourguignonne** offre une variété de niches écologiques abritant une faune (grands ongulés, chauve-souris, chat forestier, cigogne noire, chouette de Tengmalm, amphibiens, insectes...), une flore (39 espèces végétales protégées) et aussi une microfaune (sols...), **constituant un écosystème au cœur des enjeux économiques**. Elle est souvent associée à des milieux remarquables (mares, marais tufeux, pelouses,...).

Quelques chiffres montrent l'importance de la biodiversité forestière, composante essentielle de la trame verte bourguignonne :

- 50 % des forêts situées en ZNIEFF,
- 6 réserves biologiques domaniales,
- 4 réserves biologiques intégrées,
- 162 000 ha en Natura 2000,
- la réserve naturelle régionale du Val Suzon et 4 réserves naturelles nationales.

#### ❖ Un secteur économique important

Avec 3,1 millions de m<sup>3</sup> de bois récoltés, dont 1 million pour l'autoconsommation (chauffage), la Bourgogne est la 1<sup>ère</sup> région française pour la production de bois brut à partir de feuillus (80 %) et de Douglas. Ces récoltes sont à la base des activités de première et de seconde transformation du bois qui structurent la filière bois, laquelle joue un rôle économique et social important en milieu rural.

La forêt joue un rôle de premier plan dans l'économie touristique régionale, fortement liée au patrimoine naturel (faune, flore...) et aux paysages.

---

<sup>16</sup> PPRDF : Plan pluriannuel régional de développement forestier, faisant actuellement l'objet d'une consultation publique.

Elle fournit également des services gratuits d'intérêt économique : régulation de la stabilité du climat, purification de l'air et régulation de l'eau, stockage et recyclage des nutriments au niveau des sols. En 2009, le Centre d'analyse stratégique estimait la « valeur » de ces services gratuits à 4 fois les revenus tirés du bois.

#### ❖ Des modes de gestion à adapter aux évolutions et au changement climatique

Des études menées par le laboratoire d'écologie alpine ont évalué que 60 à 70 % des espèces végétales pourraient disparaître de Bourgogne d'ici à 2050, si l'on suit le scénario actuel du GIEC (+ 5 degrés Celsius). La biodiversité constitue un moyen d'atténuation du changement climatique (stockage du carbone, fonctionnalité des milieux).

L'intensification des prélèvements de biomasse pour le bois énergie (chaufferies bois) demande de la prudence. Une exploitation industrielle surdimensionnée par rapport à la ressource en compromettrait l'avenir. Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'intégration de la biodiversité dans les pratiques de production et d'exploitation sylvicoles, de renforcer le rôle de la recherche dans l'adaptation au changement climatique.

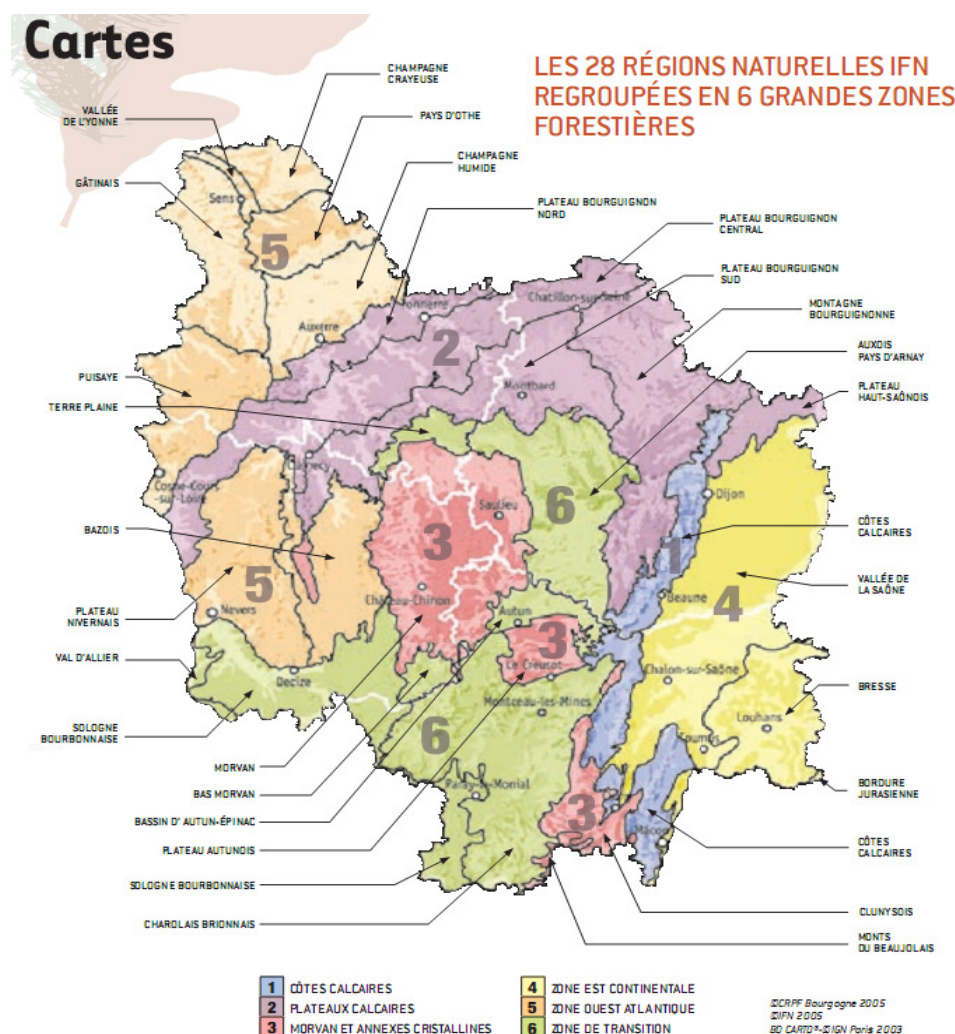


SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE

Figure 2 - Six grandes zones forestières en Bourgogne  
 Source : Schéma régional de gestion sylvicole (page 215)

### 3.3.4. La viticulture en difficulté

Emblématique de la qualité de vie en Bourgogne dans le monde, cette activité aux fortes retombées économiques traverse une crise structurelle où la biodiversité constitue un facteur essentiel (sols, cépages). L'adaptation aux changements climatiques est déjà sensible et sera un enjeu majeur pour l'avenir.

*« On constate, en Bourgogne, une remontée des conditions culturales de la vigne d'environ 100 km vers le Nord et 200 mètres en altitude depuis les années 70 (...). Cela pose la question de la pérennité des cépages actuels, notamment le pinot noir (...). Une des pistes d'adaptation est la constitution d'un réservoir génétique permettant de sauvegarder la diversité des ceps, de trouver des individus adaptés aux nouvelles conditions climatiques ».* Source : SRB - diagnostic.

#### ❖ Un enjeu économique majeur

Si les 30 800 hectares de vignoble ne constituent que 2 % de la surface agricole utile (SAU), ils représentent 3 178 exploitations, soit 30 % de l'emploi et de la valeur de la production agricole.

Il existe une diversité de cépages actuellement encore adaptés aux conditions pédoclimatiques bourguignonnes (Pinot, Chardonnay, Aligoté, Gamay, Sauvignon, Chasselas...). C'est grâce à cette biodiversité, à la variété de ses terroirs, à des savoir-faire ancestraux que la Bourgogne compte de nombreuses appellations d'origine contrôlées (AOC - 99 % du vignoble, 100 appellations) et autres « climats » (600), dont certains prestigieux. Mais cultivées de manière souvent intensive, fortement dépendantes des intrants, la majorité des exploitations (seulement 7,5 % en viticulture biologique) connaissent actuellement des difficultés : appauvrissement biologique des sols, érosion, maladies...

Les espaces viticoles, à des degrés divers, ont « perdu » ces dernières décennies la biodiversité qui les protégeait : haies, bosquets (arbres fruitiers), murets, zones de friches... fournissant de nombreux services, participant également à la qualité des paysages (patrimoine culturel et historique).

Par ailleurs, la viabilité des systèmes viticoles dépend à moyen terme de la valorisation de la biodiversité du sol. Nos interlocuteurs ont particulièrement insisté sur le souhait et le besoin de disposer de davantage de données émanant de la recherche<sup>17</sup> pour mieux comprendre les équilibres pédologiques et intégrer les enjeux climatiques : connaissance des ressources génétiques pour faire évoluer les méthodes de sélection, lutte contre les maladies du vignoble, adaptation du sol...

---

<sup>17</sup> L'INRA gère un domaine expérimental à Vassal (Hérault), travaillant sur la biodiversité de la vigne, représentant un Conservatoire unique au monde.

« Les structures de recherche publiques et privées s'intéressant au milieu de la vigne en Bourgogne sont assez difficiles d'accès et semblent peu intéressées à ce jour par la biologie des sols.

On ne dispose pas aujourd'hui de données suffisantes pour dire si l'appauvrissement des sols (systématiquement observé dans les sols viticoles) a des conséquences sur la quantité et la qualité des vins produits car de très nombreux facteurs interviennent.

***Cependant on sait qu'un bon état biologique des sols (en termes d'abondance et de diversité des organismes vivants présents) est une assurance à moyen terme de durabilité des cultures, des productions et des pratiques viticoles ».***

**Lionel RANJARD - UMR Agroécologie/INRA**  
**Responsable - Directeur scientifique plateforme GenoSol**

### Quelques pistes pour agir

#### Paysage de Corton : du terroir au territoire



**Denis Fetzmann**, directeur du domaine Latour, président de l'association Paysage de Corton

En viticulture, le sol est un élément important, très lié à la notion de terroir. Or la préservation des sols et la lutte contre l'érosion nécessitent de prendre en compte une échelle plus large que celle des parcelles du coteau, de comprendre comment celles-ci sont reliées, d'intégrer la présence des différentes entités et de comprendre leur rôle : les bois en sommet de colline, les murets paysagers en milieu et bas de pente, les ouvrages de gestion de l'eau, les pratiques d'entretien des sols, la couverture des sols, etc. L'association Paysages de Corton, créée à l'initiative du domaine Latour en 2011, est née en réaction

à un projet de carrière touchant près de la moitié des bois de la colline. Celle-ci entraînerait une forte dégradation du paysage alors que le projet d'inscription de la Côte viticole au patrimoine mondial de l'Unesco se met en place. Mais au-delà de l'objectif de préservation de l'authenticité du paysage, Paysages de Corton constitue aussi et surtout un projet de développement durable qui vise à préserver notre patrimoine et à prendre en compte l'écosystème dans nos façons de travailler. Une quarantaine de domaines, trois municipalités et quatre organismes de défense et de gestion des appellations du territoire de Corton, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et aussi des chercheurs sont impliqués. Et de nombreux partenaires soutiennent l'association dont notamment des collectivités territoriales et des associations environnementales et culturelles. L'association travaille à partir d'ateliers thématiques dont un sur les sols. Nous souhaitons aboutir à une charte des sols axée sur la lutte contre leur érosion et l'amélioration de leur qualité. L'approche est nouvelle pour les viticulteurs, habitués à une démarche de terroir. Avec ce projet, on passe à une démarche plus large de territoire d'environ 1 000 ha, afin de prendre en compte l'ensemble des interconnexions.



**Contact :** Denis Fetzmann, [paysagedecorton@gmail.com](mailto:paysagedecorton@gmail.com) ou [dfetzmann@louislatour.com](mailto:dfetzmann@louislatour.com)

**Figure 3 - Paysage de Corton, du terroir au territoire**

Source : ALTERRE Bourgogne, Repères n° 58, les sols : un support vivant, des services multiples

### 3.3.5. Ressources et biodiversité

#### ❖ Eau et ressources halieutiques

La Bourgogne alimente en eau de nombreuses régions voisines. La qualité des eaux des têtes de bassin, assez bien préservée, est dépendante de celle des milieux. Les plaines et vallées alluviales (Allier, Doubs, Loire, Saône, Yonne et leurs affluents) sont fortement impactées par les pollutions dues aux activités humaines (aménagements urbains, agriculture et viticulture...).

Les nombreuses perturbations dont souffrent les cours d'eau dans ces vallées sont à l'origine d'une raréfaction d'espèces patrimoniales (le râle des genêts par exemple) et d'une régression de la biodiversité liée aux milieux aquatiques. C'est le cas notamment dans les prairies humides et marais (25 % des espèces disparues). **L'étalement urbain, les perturbations physiques** (dragages, barrages, rectifications), **les milieux cultivés de manière intensive et l'eutrophisation sont les principales causes de cette régression.**

Presque toutes les grandes rivières de la Bourgogne et les nappes sont polluées de façon endémique (pollutions industrielles et agricoles), ce qui touche fortement la faune et la flore des milieux aquatiques. Les métaux lourds, les résidus médicamenteux, les PCB<sup>18</sup> notamment, concernent actuellement presque toutes les rivières de Bourgogne.

En marge, les marais et tourbières, localisés dans le Châtillonnais et le Morvan principalement, constituent des milieux remarquables, fragiles, rares et mal connus, plutôt menacés par la déprise agricole, le drainage ou encore l'enrésinement.

Il est donc devenu crucial de reconquérir les milieux les plus menacés, en s'attaquant aux **causes** de cette régression, comme le préconisent les trois SDAGE(s) concernant la Bourgogne<sup>19</sup> et de nombreux **Contrats de rivières** mis en place depuis une décennie, et qui intègrent actuellement un état des lieux de la biodiversité.

---

<sup>18</sup> Les PCB (polychlorobiphényles) et les PCT (polychloroterphényles), désignés par l'abréviation « PCB », ont été fabriqués industriellement à partir de 1930. Leur production est arrêtée depuis les années 80, ils sont plus souvent connus en France sous la dénomination de pyralène, mais également sous d'autres noms commerciaux.

Les PCB ont une longue persistance dans l'environnement et peuvent être transportés sur de grandes distances dans l'environnement. **En effet, les PCB sont des substances très peu biodégradables qui, après rejet dans l'environnement, s'accumulent dans la chaîne alimentaire.** Ces composés se retrouvent ainsi dans tous les milieux de l'environnement : air, sol, eau, sédiments, mais aussi après transfert, dans les plantes, les animaux et chez les hommes. Source : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

<sup>19</sup> SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

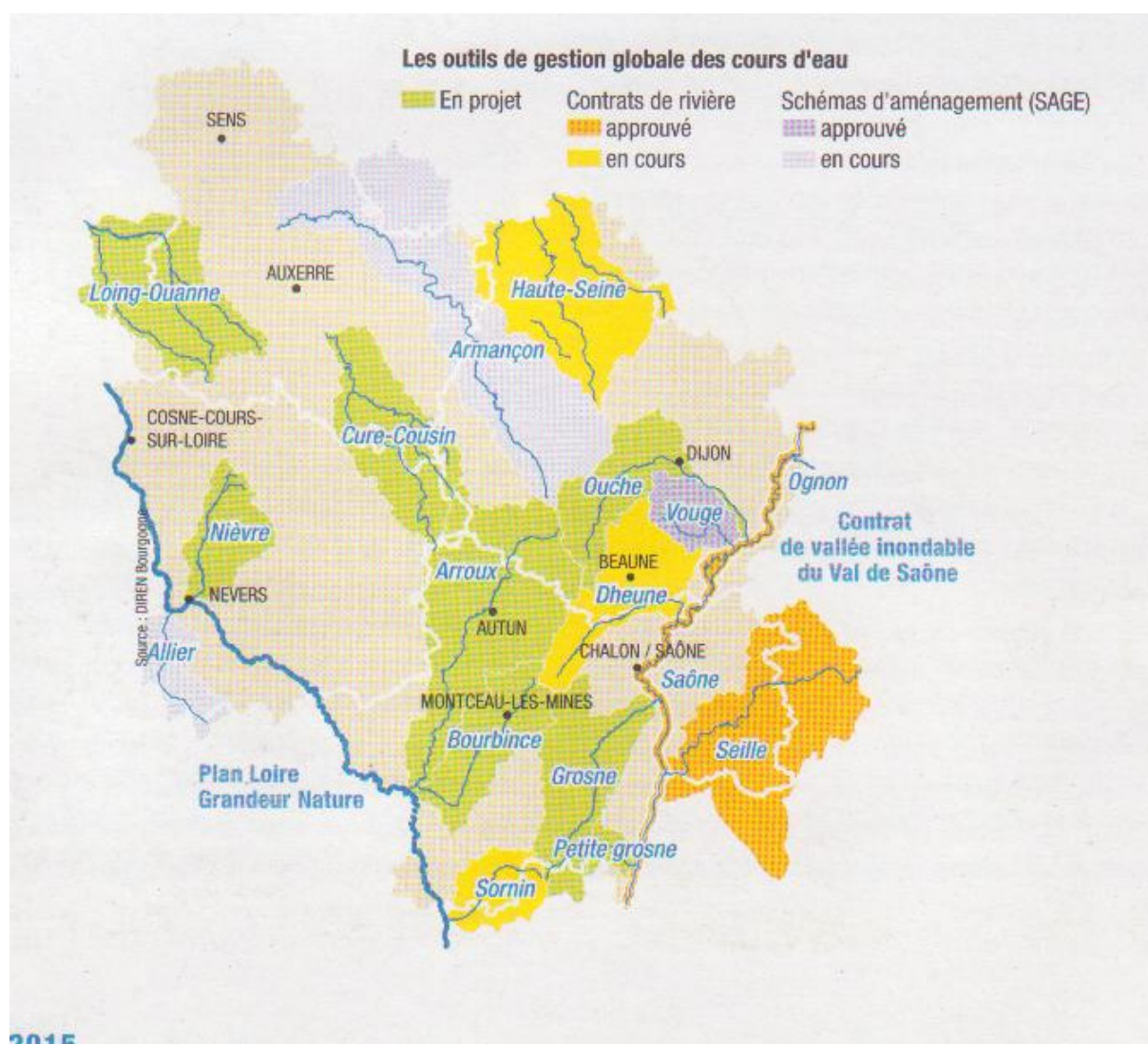


Figure 4 - Les outils de gestion globale des cours d'eau

Source : Alterre Bourgogne

L'évolution des populations de poissons constitue un bon indicateur de suivi des milieux aquatiques. En Bourgogne, il est observé une régression globale des espèces (chabots, brochets, truites...), que risquent d'accentuer les variations climatiques, l'élimination des ripisylves,<sup>20</sup> des bras morts ou des zones humides... Cependant, quelques espèces emblématiques, qui avaient disparu, semblent reconquérir leurs territoires : le castor, la loutre, la cigogne noire, le saumon..., preuve que les mesures de préservation mises en place peuvent avoir un impact positif (exemple : la remontée des migrateurs sur la Loire). Certaines espèces d'oiseaux sont en progression sur les plans d'eau dont le nombre est en expansion ces dernières décennies (gravières réaménagées).

Le réseau hydrographique bourguignon reste cependant trop cloisonné par la présence de nombreux seuils et barrages (voir annexe « effacement sur la Cozanne »).

<sup>20</sup> Ripisylve : formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones). Elle est constituée de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues : saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes en hauteur, chênes pédonculés et charmes sur le haut des berges.

Les services rendus par les milieux humides et leur biodiversité sont économiquement importants : rétention des crues, purification gratuite de l'eau.

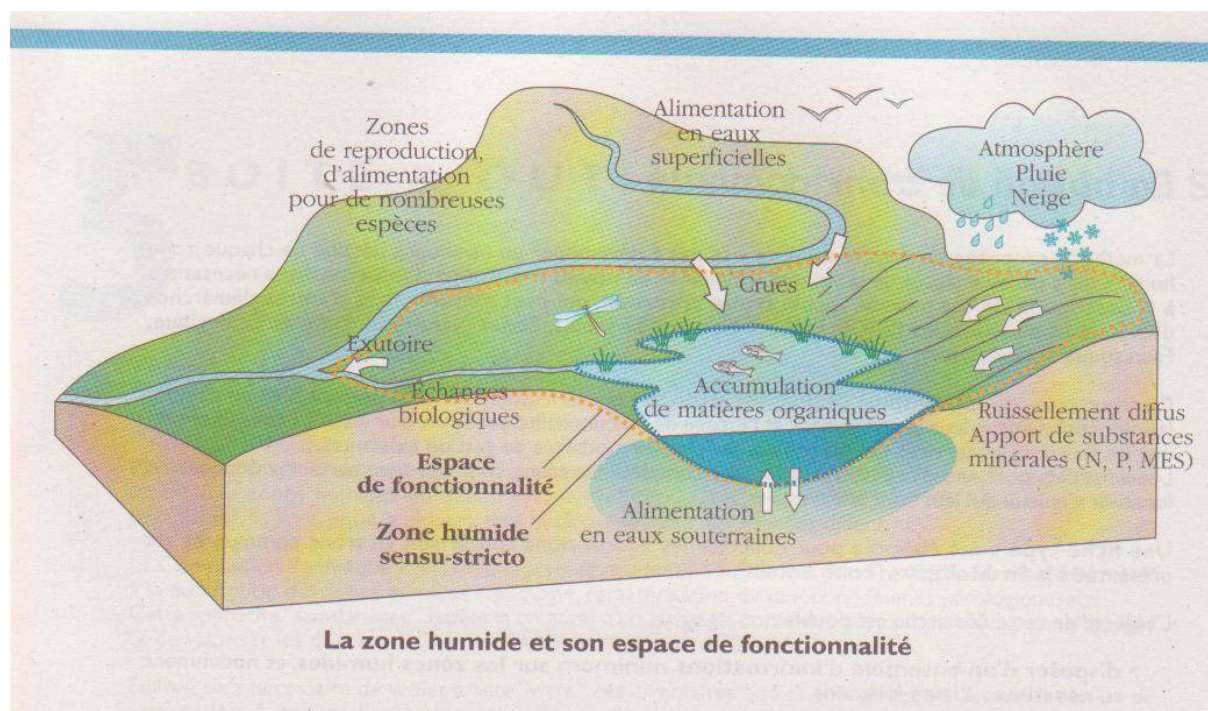


Figure 5 - La zone humide et son espace de fonctionnalité

Source : Alterre Bourgogne

**Des programmes soutenus par la Région** (Inventaire des zones humides et des mares par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, recensement des haies par l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne...) ou les **départements et collectivités** (acquisition foncière de zones humides) **viendront conforter la mise en cohérence de la Trame verte et bleue.**

« La plupart des milieux aquatiques ont été profondément remaniés par l'homme, parfois depuis des temps fort anciens. De nombreux aménagements de cours d'eau ont été réalisés : dragages, canalisations et bétonnage des berges, endiguements, rectification des cours (recoupements des méandres) et recalibrage (augmentation de la capacité du lit en modifiant sa profondeur et sa largeur<sup>21</sup>) ».

« Dans certains secteurs, par exemple celui des carrières, on a trouvé aux niveaux national et régional des modes de collaboration, des règles de bonne conduite (charte...) permettant de préserver, voire améliorer l'état de la biodiversité<sup>22</sup> ».

#### ❖ Air : pollutions atmosphériques et dérèglement climatique

L'effet de serre est incontestablement la conséquence d'une pollution atmosphérique qui a et qui aura les conséquences les plus massives sur la biodiversité. Même à l'échelle régionale, le **climat** évolue rapidement. Le déplacement des zones climatiques provoque une transformation de la composition des communautés végétales et animales.

<sup>21</sup> Source : CNRS.

<sup>22</sup> Source : audition UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).

Des espèces migrent vers d'autres latitudes, modifiant leur aire de distribution. Cette réorganisation pose le problème de la capacité d'adaptation des espèces, notamment les plus spécialisées (massifs forestiers, zones humides). Des dysfonctionnements apparaissent aussi dans les relations entre les espèces : les proies et leurs prédateurs doivent évoluer simultanément.

Durant ces dernières décennies, parmi des espèces ayant migré vers le nord ou en altitude, certaines sont inoffensives pour l'homme et ses activités. D'autres (chenilles processionnaires, insectes vecteurs de maladies...) pourraient avoir un fort impact dans l'agriculture, dans la sylviculture... et sur la santé humaine (asthme, allergies).

Les pollutions atmosphériques modifient la physiologie des organismes, les caractéristiques du biotope et la structure des populations du milieu. Les substances chimiques (métaux lourds, perturbateurs endocriniens), les effets physiques (chaleur, lumière, matières en suspension...) affaiblissent les organismes vivants ou altèrent les conditions du milieu. L'ensemble de ces modifications peut engendrer la disparition ou l'apparition de certaines espèces et le développement d'organismes au détriment d'autres. L'introduction d'espèces invasives accroît ces déséquilibres. Ces pollutions sont la cause de modifications de la biodiversité encore mal connues -comme l'effet de l'ozone sur les plantes- malgré la surveillance de l'air (loi sur l'air de 1996). Là encore, la recherche doit être optimisée pour alléger l'empreinte climatique anthropique. Les transports (monoxyde de carbone), l'incinération mal gérée des déchets (dioxines), des industries, l'agriculture (pesticides par épandages aériens) en sont les principaux vecteurs.

### ❖ Sols et sites pollués

Les sols assurent de nombreuses fonctions fondamentales telles que celles de filtre ou de production alimentaire. Mais ils renferment surtout les ressources indispensables à toute la biodiversité. Support d'une incroyable richesse de la majorité des activités humaines, les sols sont soumis à des pressions croissantes du fait de l'urbanisation, de l'aménagement du territoire, de l'intensification de l'agriculture et/ou de l'érosion de celle-ci, de la surexploitation des richesses du sous-sol.

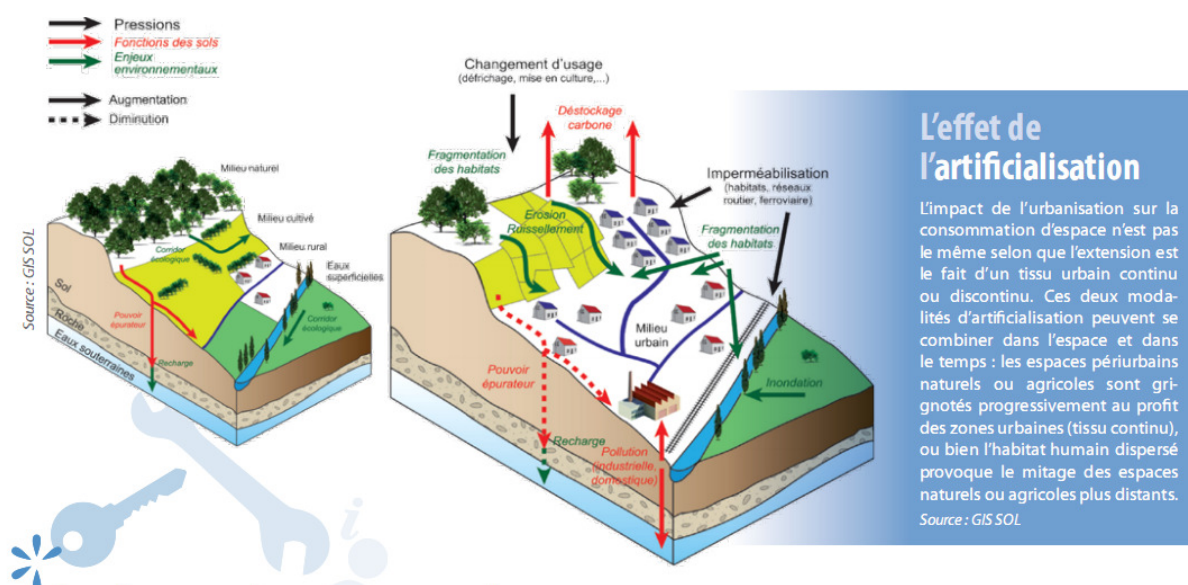


Figure 6 - L'effet de l'artificialisation des sols

Source : Alterre Bourgogne – Repères n° 58

Le passé industriel de la Bourgogne a laissé des traces : il y subsiste de nombreux sites et sols pollués<sup>23</sup>. L'utilisation raisonnée des sols commence seulement à être considérée comme un des défis majeurs pour la préservation de la biodiversité.

Outre les efforts à faire en matière de recherche, les sols doivent faire l'objet d'éducation à l'environnement au même titre que les espèces animales ou végétales.

### ❖ Biodiversité et génétique : une assurance pour l'avenir

Au-delà de l'intérêt en termes de richesse de notre environnement, le rôle de réservoir de gènes de la biodiversité est primordial pour son avenir. En effet, cette diversité est le résultat de millénaires d'évolutions et la ressource pour l'adaptation aux changements (climat...) et besoins à venir (médecine, alimentation...).

La Bourgogne est riche tout aussi bien d'espèces sauvages rares (râle des genêts, gratioles officinales, écrevisses à pieds blancs, papillons...) que de variétés cultivées et/ou de races oubliées (faverole de Côte-d'Or, lapin fauve de Bourgogne, maïs blanc...)<sup>24</sup>. Préserver les habitats et les espèces, donc la biodiversité, c'est bien préserver cette richesse génétique.

Conserver, c'est se donner les moyens de pouvoir utiliser ce patrimoine génétique, lorsque ce sera nécessaire. Cette richesse génétique doit rester un bien commun de l'humanité, en libre accès, notamment pour la recherche publique, et garantissant la liberté et la gratuité de la réutilisation des semences.

L'agriculture, la forêt, peuvent « fabriquer » des milieux qui enrichissent la biodiversité : les sols en sont un exemple. **Les recherches conduites par GenoSol (INRA) montrent la nécessité d'un conservatoire des ressources génétiques des sols**<sup>25</sup>.

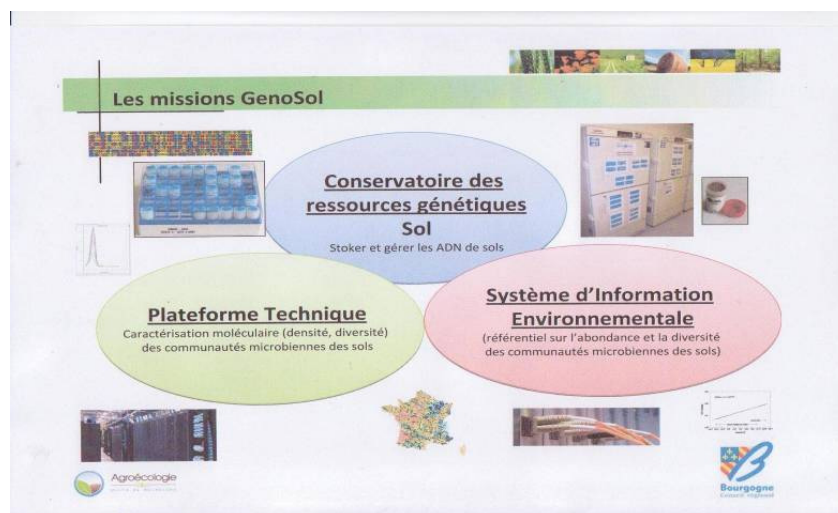


Figure 7 - Plateforme GenoSol - INRA

Source : INRA

<sup>23</sup> Sites et sols pollués.

<sup>24</sup> Sources : guide des espèces protégées en Bourgogne - Conservatoire des sites naturels bourguignons - Octobre 2002  
- Encyclopédie des plantes bio-indicatrices, alimentaires et médicinales - G. DUCERF - éd. Promonature - 2005.

<sup>25</sup> Source : [www.dijon.inra.fr/plateforme\\_genesol](http://www.dijon.inra.fr/plateforme_genesol)

### 3.3.6. Aménagement du territoire et biodiversité : une cohabitation difficile

La Bourgogne est une région traversée par de nombreux axes de transport et de déplacements qui ont provoqué une artificialisation et une fragmentation des **habitats** qui peuvent aussi faire obstacle à la mise en œuvre de la **trame verte et bleue**<sup>26</sup>. Les aménageurs disent avoir beaucoup évolué dans le domaine, mais regrettent la difficulté d'application de lois et règlements parfois différents d'une région ou d'un département à l'autre.

De nouveaux modes de gestion de l'espace sont nécessaires. Ils doivent intégrer les données sur la biodiversité le plus en amont possible, dans les plans de déplacement, les SCOT et PLU<sup>27</sup> qui se mettent en place. L'impact de l'urbanisation sur la biodiversité paraît plus diffus et localisé en Bourgogne que dans d'autres régions. Cependant, l'axe Mâcon/Dijon est occupé de façon presque continue par un ensemble d'espaces fortement artificialisés (zones industrielles et commerciales, infrastructures routières et ferroviaires) : c'est sur cet axe que les efforts de préservation, voire de reconquête devront porter. Des espaces verts associés aux infrastructures de transport existantes peuvent présenter un intérêt pour la biodiversité.

Pour y parvenir, le recours accentué aux transports collectifs jouerait un rôle déterminant dans un processus de maîtrise de l'étalement urbain impactant la biodiversité, comme de réduction des gaz à effet de serre. Avant tout aménagement, une évaluation coûts/avantages des projets en matière de biodiversité devrait être établie et les populations concernées consultées et informées le plus tôt et le plus en amont possible (application de la Convention d'Aarhus et de la Charte de l'environnement).

D'une manière générale, comme le préconise le rapport Mariton<sup>28</sup>, l'optimisation des réseaux existants (aériens, autoroutiers et routiers, ferroviaires, fluviaux..) serait de nature à réduire sérieusement l'érosion de la biodiversité comme celle des espaces agricoles (la biodiversité « ordinaire »).

#### ❖ Les canaux

En Bourgogne, près de 1 000 km de canaux constituent des axes de déplacement pour certaines espèces aquatiques, ils peuvent aussi représenter des obstacles pour la faune (batraciens, petits mammifères, cervidés...). Mais ils pourraient également présenter un intérêt pour la Trame verte et bleue (TVB). Il faut cependant rester prudent car les canaux peuvent être des vecteurs de propagation des pollutions, voire d'espèces envahissantes dans la trame bleue.

Parmi les aides publiques favorisant la fragmentation de l'espace, le financement des infrastructures de transport tient la première place (ex : évaluation sommaire du SNIT<sup>29</sup> par le Conseil général du développement durable).

La colonisation de la région par des espèces invasives (jussie, renouée du Japon, ragondin...) se fait le long d'axes précis, permettant ou favorisant le déplacement de ces espèces. Ces axes correspondent principalement aux fleuves (Loire, Saône...), aux grandes infrastructures linéaires (autoroutes, voies ferrées), aux remblais et bords de routes.

---

<sup>26</sup> TVB : guide technique disponible.

<sup>27</sup> SCOT : Schéma de cohérence territoriale - PLU : Plan local d'urbanisme.

<sup>28</sup> Rapport Mariton : rapport d'information déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à l'organisation ferroviaire dans le contexte européen, présenté par Monsieur Hervé MARITON, député (février 2012) [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

<sup>29</sup> SNIT : Schéma national des infrastructures de transport.

Ce phénomène peut poser des problèmes d'antagonismes avec la restauration des corridors de la TVB. Si elles ne constituent pas encore un enjeu majeur de déséquilibre écologique, certaines de ces espèces<sup>30</sup> posent également des problèmes de santé publique (ambroisie).

### 3.3.7. Tourisme et biodiversité : un atout à valoriser

De nombreuses activités de loisirs et de tourisme, qui constituent un secteur économique important pour la Bourgogne, sont liées à la biodiversité et à son bon état. Le patrimoine naturel, paysager constitue un facteur d'attractivité touristique ou d'établissement pour un nombre croissant de personnes<sup>31</sup>. La biodiversité et son accès sont aussi un élément important de la qualité de vie recherchée tant par les Bourguignons eux-mêmes que par les touristes ; elle est d'ailleurs en lien avec d'autres activités économiques comme l'agriculture, la viticulture, la sylviculture, le tourisme fluvial, l'offre culturelle ou gastronomique... L'impact économique d'une perte de la biodiversité, difficilement chiffrable, paraît donc particulièrement important, tout autant que spécifique à la Bourgogne. Il constitue une donnée consubstantielle à son image de marque.

Nombre d'activités touristiques, particulièrement dans les milieux remarquables ou certains sites emblématiques de la Bourgogne, peuvent cependant entraîner, lorsqu'elles sont insuffisamment encadrées, des dégradations des milieux naturels, et par conséquent réduire l'attractivité. Une information pédagogique conjointe est donc nécessaire. Cette information pourrait être portée par un rapprochement entre les acteurs du tourisme et ceux de la biodiversité.

### 3.3.8. La maîtrise de l'étalement urbain<sup>32</sup>, l'urbanisme

Si la Bourgogne a la particularité d'être dotée d'unités urbaines de taille moyenne réparties sur un vaste territoire, elle connaît tout de même un phénomène d'étalement urbain impactant les milieux naturels et la biodiversité. Les communes les plus proches des principaux pôles urbains sont absorbées par l'espace périurbain. Entre 1999 et 2008, l'espace urbanisé s'est ainsi étendu de 30 % en Bourgogne, au détriment des espaces naturels et agricoles (principalement les espaces d'étalement des crues, les zones humides, les haies et forêts riveraines). Ces nœuds d'urbanisation -15 aires urbaines, 2/3 du territoire- constituent aujourd'hui des obstacles dans les continuités écologiques à mettre en place par la Trame verte et bleue (TVB).

Comme pour les infrastructures, la valorisation de la biodiversité doit se faire en amont dans les PLU et SCOT qui se mettent en place, comme dans tous les documents d'urbanisme, en y incluant des réserves de biodiversité, en nommant des référents dans les administrations, en recourant à une acquisition des espaces remarquables. Cela suppose également que les citoyens puissent s'approprier la connaissance de l'utilité des services rendus par la biodiversité comme de sa richesse. On peut citer l'exemple des sentiers pédagogiques des bords de Loire à Nevers ou de la Saône à Chalon-sur-Saône.

---

<sup>30</sup> Plantes invasives.

<sup>31</sup> Avis du CESER Bourgogne « *Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne* - rapporteurs : Christine JORIS et Charles SCHNEIDEIR - 20 juin 2012.

<sup>32</sup> Avis du CESER Bourgogne « *Maîtriser l'étalement urbain en Bourgogne* » - rapporteur : Marc BENNER - 21 janvier 2011.

### ❖ Mieux connaître et valoriser la biodiversité en milieu urbain

Nombreux sont les éléments importants pour une connaissance, souvent perdue, de la nature : les jardins partagés ou familiaux, la permanence d'une agriculture urbaine et d'un maraîchage en périphérie urbaine, des sources de biodiversité urbaine de proximité, la création de vergers-réserves du patrimoine fruitier<sup>33</sup>... Cette « vitrine » est également un vecteur de liens sociaux (Amap<sup>34</sup>...) et le support d'une pédagogie (lieux de mémoire) à développer en milieu scolaire.

A l'inverse, la disparition des haies, des forêts périurbaines, l'aménagement de cours d'eau, ont déjà entraîné la disparition de micro-corridors indispensables à de nombreuses espèces (petits mammifères terrestres, poissons...).

### ❖ La réglementation et les outils d'aménagement

Les documents de planification territoriale doivent répondre à des objectifs de développement durable pour, d'une part, assurer l'équilibre entre le développement et la préservation des espaces sensibles et, d'autre part, préserver la qualité des ressources naturelles. Parmi les outils à utiliser, citons les SDAGES, les établissements publics fonciers locaux, les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

## 3.3.9. L'enjeu climatique et la prévention des risques naturels

Malgré leur apparente préservation, les milieux naturels bourguignons et les espèces ont déjà connu et connaissent encore des évolutions notoires. Le réchauffement du climat se traduira par d'autres modifications importantes dans l'aire de répartition des espèces, sur des milieux, des paysages. Différentes espèces de zones tempérées froides ont déjà disparu ... mais d'autres espèces plus méridionales (oiseaux notamment, insectes) apparaissent dans les secteurs les plus chauds, comme les côtes calcaires (axe Mâcon/Dijon).

Quel que soit le niveau de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui pourra être atteint (mais la Bourgogne est, dans ce cas, « mondialisée »), il sera nécessaire pour la biodiversité -et donc pour l'homme et ses activités- **de se préparer à s'adapter à de nouvelles conditions climatiques et à leurs conséquences.**

Ces changements affecteront la productivité forestière, la viticulture, l'agriculture, et seront certainement accompagnés d'une multiplication de phénomènes météorologiques exceptionnels. Les données actuelles annoncent des étés plus chauds, des hivers plus humides, avec des écarts de température significatifs. Canicules ou inondations constituent des risques naturels majeurs dont les conséquences économiques et sociales peuvent s'avérer très importantes. L'utilisation de la ressource en eau, la qualité de l'air se trouveront également affectées par ces changements.

Ces conditions climatiques qui affecteront les micro-organismes comme toutes les espèces vivantes modifieront leur développement biologique : l'observation, le suivi scientifique, la recherche sont indispensables et d'ores et déjà sollicités pour tenter de répondre, par anticipation, aux nombreuses inconnues.

---

<sup>33</sup> Appel à projets du Conseil régional de Bourgogne pour le patrimoine fruitier.

<sup>34</sup> AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

### 3.3.10. Mieux informer sur les services rendus par la biodiversité

Pour sensibiliser un plus large public à la connaissance des services rendus par la biodiversité, nos interlocuteurs ont souligné la nécessité de mieux informer sur la traduction économique et la valorisation des services retirés des écosystèmes (eau, alimentation, recherche, santé...).

Cette dernière décennie a vu se développer la notion « d'écologie fonctionnelle », (TEEB - 2010) ou de services rendus par la biodiversité. On distingue aujourd'hui 4 catégories de ces services :

- les services d'approvisionnement : aliments, eau douce, médicaments dérivés, matériaux de construction...,
- les services de régulation : filtration des polluants par les zones humides, purification de l'air, régulation du climat par le stockage du carbone (prairies, forêts...) et le cycle hydrologique, pollinisation, protection des catastrophes naturelles...,
- les services culturels : activités récréatives, éducation, valeur esthétique...,
- les services de soutien : formation et fertilité des sols, photosynthèse...

Cette approche pose la question de la notion de **valeur économique** (et l'évaluation financière) de la biodiversité (incluant les économies réalisées ou réalisables). A chaque type d'écosystème (prairie, forêt, zones humides, sols...) correspondent, en effet, des fonctions et des services différents, eux-mêmes dépendants de l'écosystème, des pressions qui s'exercent sur lui, comme de l'usage qu'en font les hommes.

### 3.3.11. Nature remarquable et nature ordinaire sont indissociables

Alors que le patrimoine naturel remarquable fait l'objet de mesures d'études, de conservation, de protection mises en œuvre par l'ensemble des acteurs publics et privés, **la biodiversité « ordinaire »** (présente dans les espaces agricoles, les bocages, les forêts, les zones urbanisées, les cours d'eau et autres milieux humides) **ne bénéficie pas du même intérêt**. Or, ces deux aspects de la biodiversité sont interdépendants et leur connectivité est un des enjeux de la fonctionnalité de la Trame verte et bleue. La nature ordinaire, du fait de l'importance des espaces agricoles et forestiers en Bourgogne a même un rôle prédominant dans la préservation des espaces remarquables.

Mais le cadre institutionnel, réglementaire, ne s'avère pas adapté pour éviter l'érosion croissante des milieux et espèces de la nature ordinaire : agriculture intensive et urbanisation ont fait disparaître près de la moitié des haies, des zones humides, des bocages. Les programmes de la Région (haies, nature ordinaire, vergers..) auraient besoin de mobiliser plus de porteurs de projets pour que s'amorce une reconquête.

Depuis 2005, le Conseil régional a contractualisé la plantation de 307 km de haies champêtres et 14 hectares de bosquets ; un appel « bocage et paysages » a été lancé au printemps 2012.

❖ **Un exemple d'action sur le terrain : le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CenB)<sup>35</sup>**

Depuis 26 ans, le Conservatoire mène une série d'actions en faveur de la protection de la nature, des paysages et de la biodiversité sur toute la Bourgogne. Il a pour missions de protéger, gérer et faire découvrir les espaces naturels remarquables.

Il protège les sites naturels de Bourgogne au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il a ainsi en charge un parc de plus de 150 sites représentant une surface d'environ 4 500 hectares. Il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux en partenariat avec les acteurs locaux et initie des programmes de préservation des milieux naturels bourguignons ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble du territoire régional. Coordonnateur du programme **Réseaux Mares de Bourgogne**, il gère **trois Réserves naturelles nationales (RNN)**. Le Conservatoire a également un rôle de sensibilisation à la protection de la nature par le biais de publications, de colloques, d'outils pédagogiques et de visites guidées.

---

<sup>35</sup> CenB : [www.cen-bourgogne.fr](http://www.cen-bourgogne.fr)

## 4. LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE : MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE<sup>36</sup>

*Les principales observations émanent des **organismes et personnes auditionnées** ainsi que de la **consultation mise en place par l'Etat et la Région** dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB).*

C'est un projet nouveau dont il ne faut pas perdre de vue qu'il a des racines mondiales et nationales, un fondement scientifique qui a et aura des répercussions sur notre mode de vie, et qui nécessite une légitimation sociale préalable. A tous les niveaux, les décideurs et les populations concernées n'ont pas encore suffisamment conscience des **enjeux que recouvre la préservation de la biodiversité**.

En l'état actuel, les initiateurs, principalement scientifiques, ont une connaissance de ces enjeux qui n'est pas partagée par le grand public : cet écart doit être comblé. Un « GIEC mondial de la biodiversité »<sup>37</sup> a été évoqué et se met en place : il devra être décliné aux plans national et régional.

Il faut également profiter des multiples consultations et concertations mises en œuvres depuis le Grenelle<sup>38</sup> pour opérer une synthèse qui en intègre à la fois les principes, les lois et réglementations dont on aura pris la précaution d'en vérifier l'application possible, sans avoir recours à des dérogations, si l'on veut garder une cohérence d'ensemble.

L'anticipation par le **croisement des orientations avec les projets d'aménagement du territoire** apparaît donc comme une nécessité.

### 4.1. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE

Elle repose actuellement sur une volonté venant surtout de politiques publiques en lien avec une filière de professionnels et bénévoles en partenariat, mais dépendante de leurs financements. Elle a besoin de se fonder sur une sensibilisation pédagogique et une information scientifique mieux partagée.

#### 4.1.1. Privilégier les outils de mise en œuvre permettant de créer et formaliser de nouvelles dynamiques partenariales entre les différents acteurs du territoire

L'animation des territoires devra utiliser les compétences -identifiées- pouvant contribuer à la mise en œuvre des politiques locales. La Région, le CESER, contribuent à assurer l'animation des réseaux d'acteurs de l'environnement pour les associer à la réflexion sur les projets concernant la biodiversité.

<sup>36</sup> Gouvernance comprise comme l'ensemble des règles et instruments qui orientent le comportement des individus et des groupes dans un sens désiré. La gouvernance n'est donc pas le gouvernement.

<sup>37</sup> GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

<sup>38</sup> Consultations issues de la Conférence environnementales sur la transition énergétique (septembre 2012), SRCE, PPRDF, redéfinition du SNIT, PAC, plan pour une agriculture durable, mise en place des SDAGE...

La création des organismes nécessaires de mise en œuvre (Agence et observatoire régionaux) ne devra pas se faire au détriment des emplois existants dans la fonction publique.

❖ Définir préalablement les conditions d'opposabilité

La mise en place de la Trame verte et bleue apparaît comme révélatrice des conflits possibles dans la mise en œuvre. Les espaces se sont spécialisés : zones industrielles, infrastructures, zones agricoles, zones urbanisées... Les règles doivent être fixées par une loi dont l'application régionale fait l'objet d'une « veille » qui évalue et analyse les difficultés et les obstacles.

La boîte à outils pourrait être :

- la législation existante,
- une Charte d'engagement pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue,
- des pilotes de la biodiversité identifiés dans chaque collectivité ; des référents dans chaque administration ou EPIC avec une formation à la clef,
- des « contrats de corridor » entre collectivités.

#### 4.1.2. Intégrer le Plan énergie climat, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) au sein de la Stratégie régionale pour la biodiversité

❖ Harmonisation des schémas, continuité et cohérence écologique

La réduction des gaz à effet de serre, de consommation énergétique, de ressources naturelles et de matières premières auront un impact important sur la stratégie pour la biodiversité ; l'injection de milliards d'euros dans ces objectifs pour accompagner une mutation économique et sociale (développement des emplois et métiers dans ces secteurs) doit se faire en cohérence avec la stratégie pour la biodiversité.

Les pouvoirs publics de Bourgogne (DREAL, Conseil régional) et l'ADEME ont réalisé une étude concernant les filières industrielles stratégiques à privilégier<sup>39</sup>, en identifiant les freins et leviers au « verdissement » des activités. L'enjeu réside dans l'intégration de la biodiversité dans les pratiques des entreprises, les pratiques professionnelles, en prévoyant des dispositifs d'appui pour cette émergence<sup>40</sup>.

---

<sup>39</sup> Bâtiment basse consommation, biomasse énergie et matériaux, véhicules décarbonés, éolien, stockage d'énergie...

<sup>40</sup> [eco.e-bourgogne.fr](http://eco.e-bourgogne.fr) ou [www.bourgogne.ademe.fr](http://www.bourgogne.ademe.fr)

### 4.1.3. Donner à voir et valoriser les actions menées sur la base des bonnes pratiques

« ... afin que personne ne nuise à la biodiversité par ignorance<sup>41</sup> »

Depuis près de 30 ans, des associations et des collectivités ont mis en œuvre des réalisations exemplaires pour la biodiversité. Ces réalisations ont besoin d'être mieux connues et valorisées, et ce aussi parce qu'elles rendent des services écologiques dans les activités économiques.

Ce secteur recouvre également des emplois (scientifiques, d'insertion...), des formations, des capacités de professionnalisation, et a besoin d'une structuration pour sa reconnaissance.

- Développer une information interne aux structures impliquées dans la mise en œuvre des stratégies : formations (bureaux d'études, aménageurs...), économie sociale et solidaire.
- Informer les acteurs du territoire sur la mise en œuvre : état d'avancement, principales réalisations, retours d'expérience, témoignages...
- Favoriser l'appropriation locale (par les médias<sup>42</sup>, par l'accessibilité d'une banque de donnée adaptée)

Actuellement, au niveau national, cette filière du « génie écologique » concerne 20 000 emplois, dont 5 000 dans la gestion des espaces protégés et Natura 2000. La prévision des besoins fait état de 40 000 professionnels en 2020.

### 4.1.4. Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation

**La connaissance dynamique**, c'est-à-dire un suivi de l'état et de l'évolution des populations animales et végétales, des milieux composant notre patrimoine naturel, a besoin :

- que l'**instance de gouvernance collégiale** (l'Observatoire régional de la biodiversité) mandatée pour suivre la mise en œuvre et utiliser ce dispositif pour adapter et améliorer les stratégies en continu **soit bien identifiée**,
- que cette instance ait bien défini les **indicateurs régionaux**,
- de prévoir les principales **étapes de l'évaluation**,
- de **repérer les innovations** existantes et mal connues (recherche sur les sols ; l'agroécologie (UMR agroécologie Dijon), la phytoépuration (Aquatiris).

---

<sup>41</sup> Pour conclure, je voudrais insister sur l'éducation à l'environnement. Il est fondamental que tous nos citoyens aient conscience des valeurs de la biodiversité pour susciter l'envie d'agir en sa faveur. Cette prise de conscience passe par l'éducation à l'environnement et la diffusion des connaissances, **afin que personne ne nuise à la biodiversité par ignorance**. Il est donc essentiel de transmettre aux générations futures la conscience de la fragilité de la planète. C'est un enjeu sur lequel tous les pays doivent se mobiliser ensemble.

Source : discours de Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.

à l'occasion du Segment de haut niveau de la 11ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP11) - 18 octobre 2012.

<sup>42</sup> Le Journal de Saône-et-Loire propose tous les dimanches une page « chasse-pêche-biodiversité ».

## 4.2. DEFINITION D'UNE GOUVERNANCE REGIONALE DES STRATEGIES

Ces observations intègrent celles recueillies lors des Rencontres et ateliers mis en place dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB).

La stratégie bourguignonne pour la biodiversité s'est plus spécifiquement fixée pour objectifs de :

- définir des enjeux partagés de préservation en s'appuyant sur un diagnostic stratégique,
- renforcer la cohérence entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires portés par l'Etat et les collectivités (région, départements, communes et intercommunalités),
- élaborer des orientations stratégiques partagées et hiérarchiser les priorités d'actions par et pour l'ensemble des acteurs : administrations, collectivités, socioprofessionnels, associations,
- créer un Observatoire régional de la biodiversité pour mieux connaître l'état et mesurer l'efficacité des moyens et dispositifs mis en œuvre.

**STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE<sup>43</sup> (Ateliers thématiques de travail n° 2012)**

### 4.2.1. Définir un dispositif lisible et des principes de gouvernance collégiale, participative et pérenne

**La mise en place d'une instance de gouvernance simplifiée, unique** (Comité régional et/ou Observatoire) **et mandatée par l'ensemble des parties prenantes, chargée de collecter, de suivre et diffuser les connaissances** (principalement issues de la recherche scientifique - CRSPN - et se nourrissant aussi des observations de terrain - réseau associatif) **constitue la principale revendication de nos interlocuteurs.**

Ont également été soulignées :

- l'importance de **l'animation de la mise en œuvre** de la stratégie,
- l'importance du **respect de la stratégie** telle qu'elle est issue de la concertation, en veillant à y associer l'ensemble des acteurs mais aussi le grand public,
- une composition privilégiant des **représentants disponibles** pouvant s'impliquer sur le long terme dans la continuité du processus.

#### **Ce que pourraient être les missions d'un Observatoire indépendant :**

- faire un état des lieux des données et bases de données, les structurer en lien avec les données nationales et internationales<sup>44</sup> - établir des priorités,
- centraliser, collecter les données naturalistes certifiées (réseau de mutualisation)
- définir les indicateurs pertinents et valorisables,
- établir une base consultable (site internet) pour une utilisation selon des publics cibles (scolaires, collectivités, aménageurs...),
- être la référence pour le suivi et l'évaluation (expertise),
- gérer la communication sur les services rendus.

**Ce qu'il faut éviter :** en faire une « boîte à tout faire ».

De quoi a-t-on le plus besoin ?

<sup>43</sup> [www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr](http://www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr)

<sup>44</sup> SINP : Système d'information sur la nature et les paysages.

#### 4.2.2. Impliquer l'ensemble des directions sectorielles des services déconcentrés de l'Etat, de la Région et des collectivités territoriales

Ces directions donnent l'impression d'être encore cloisonnées, voire concurrentielles (par exemple agriculture/forêt - industrie et environnement). Un fonctionnement en réseau est souhaité, favorisant l'échange des données, le secteur de la recherche venant en appui.

#### 4.2.3. Prévoir des espaces réguliers de rencontres et échanges, se « délocalisant » sur l'ensemble du territoire régional

A côté du Comité régional, il est souhaité l'organisation d'un **Forum** annuel ou bi-annuel permettant une **expression élargie des acteurs et dans lequel le CESER pourrait s'impliquer**. Cette expression existe actuellement sous la forme des « rencontres » régionales ou territorialisées de Bourgogne Nature : il suffirait de les élargir et de les institutionnaliser. La structuration des acteurs, largement entamée, doit être poursuivie. Ces espaces, décentralisés, permettraient de repérer les difficultés de mise en œuvre locales (freins et risques, pressions, expertise locale...) et des avancées.

## 5. CONCLUSION

Dans le contexte mondial, européen et national actuel, une certaine résignation face aux enjeux environnementaux et climatiques semble se faire jour. Comment intégrer ces enjeux dans la pesanteur des préoccupations économiques et sociales issues d'une crise planétaire multiforme ? Comment, avec qui et sur quelles données poursuivre la mobilisation initiée par Rio, et qui paraît s'étioler ?

Il convient sans doute de différencier les niveaux d'intervention et de responsabilité. A l'échelle mondiale, on parle d'une **Organisation mondiale de l'environnement** qui puisse jouer un rôle majeur dans les futures négociations internationales autour de sujets comme le commerce, l'agriculture...

Aux niveaux national et régional, en lien avec l'Europe, **c'est la mobilisation de l'ensemble de la société qui sera essentielle**. Elle devra pouvoir s'appuyer sur une gouvernance clarifiée, acceptée, dotée d'outils de connaissance des enjeux, de leur relation étroite avec l'économie et le social : **le respect de la biodiversité est une richesse, un « capital » à économiser et valoriser**.

Il revient maintenant à la Bourgogne et aux Bourguignons de se donner les moyens de devenir une région exemplaire dans le respect de la biodiversité, voire dans sa reconquête.

## BIBLIOGRAPHIE

<http://www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr>

Le diagnostic préalable à la Stratégie régionale pour la biodiversité présente les caractéristiques écologiques et socioéconomiques du territoire ainsi que les problématiques en matière de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.

Il est élaboré dans le cadre d'une démarche participative, sur la base des études existantes (bibliographie) mais aussi en s'appuyant sur la contribution et l'expertise d'acteurs clés du territoire



[Première partie](#) (PDF - 7,8 Mo)

[Deuxième partie](#) (PDF - 13,2 Mo)

[Troisième partie](#) (PDF - 5,2 Mo)

(Le diagnostic stratégique est directement consultable en ligne sur la page "[Diagnostic stratégique](#)")

**Convention d'Aarhus** : convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, qui a été signée le 25 juin 1998 au Danemark (cf. art. 6 § 3 - 4 et 8). On retrouve l'application de cette convention dans le droit français notamment dans les articles L121-1 et suivants du Code de l'environnement.

Conférence des Parties - **Sommet de la Terre** - Rio de Janeiro - 5 juin 1992 - Convention sur la diversité biologique - 1992 - 33 p.

**Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 et ses indicateurs** : adoption par le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) le 27 juillet 2010.

### AVIS DU CESE ET DU CESER BOURGOGNE

#### Conseil économique, social et environnemental :

- « La biodiversité : relever le défi sociétal » - Marc BLANC rapporteur - Juin 2011 ».

#### CESER Bourgogne

- L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : les pistes d'adaptation en Bourgogne - Noël GILBERT et Jean-Bernard BOURDOT - 21 janvier 2011.
- Maîtriser l'étalement urbain en Bourgogne - Marc BENNER - 21 janvier 2011.
- Quelles infrastructures de transport pour la mobilité en Bourgogne ? - André FOURCADE - 9 décembre 2011.
- Qualité de vie : clé de voûte pour des territoires durables en Bourgogne - Christine JORIS et Charles SCHNEIDER - 20 juin 2012.

**Etat, ministères, établissements publics**

- MEDD - Stratégie française pour la biodiversité : enjeux, finalités, orientations - Février 2004 - 49 p.
- MEEDDM - Evaluation des services rendus par les écosystèmes en France : étude exploratoire - Synthèse - Septembre 2009 - 9 p.
- MEDDTL - Stratégie nationale pour la biodiversité : bilan 2004-2010 - 37 p.
- MEDDTL - Stratégie nationale pour la biodiversité - 2011-2020 - 58 p.
- DREAL Bourgogne - Profil environnement de la Bourgogne - Mars 2012 - 153 p.
- DIREN Bourgogne - Paysages de Bourgogne : carte des grands ensembles - 1997.
- DIREN Bourgogne - DRAAF Bourgogne - Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux : contribution de la Bourgogne - Novembre 1999 - 62 p.

**Union internationale pour la conservation de la nature (Comité français)**

- La France et la biodiversité : enjeux et responsabilités - 2005 - 8 p.
- Les espaces protégés français : une diversité d'outils au service de la protection de la nature - 2008 - 67 p.
- Quelles stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine ? 2011 - 116 p.
- Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine - 2011 - 8 p.

**Alterre Bourgogne et OREB**

- Guide pédagogique : la biodiversité - novembre 2006 - 81 p.
- Quel regard porter sur le développement durable - Alterre Bourgogne - Juin 2012 - 16 p. - Repères n° 60.
- Les sols : un support vivant, des services multiples - Alterre Bourgogne - Octobre 2011 - Repères n° 58.
- La nature urbaine, ressources pour une ville durable - Alterre Bourgogne - Juin 2010 - 16 p. - Repères n° 54.
- La biodiversité : un capital pour nos territoires. Alterre Bourgogne - Décembre 2008 - 12 p. - Repères n° 49.
- Bocages de Bourgogne - OREB - Mars 2005 - 12 p. - Repères n° 37.
- Ce que les Bourguignons pensent de leur environnement - OREB - Septembre 2004 - 12 p. - Repères n° 35.

**Société des sciences naturelles de Bourgogne - Société d'histoire naturelle d'Autun**

- Revue scientifique Bourgogne Nature - Hors-série n°10 - « Les oiseaux de Saône-et-Loire » - 376p - 2012.
- Revue scientifique Bourgogne Nature - Numéros 1 à 12 - 2005- 2012.

- Bourgogne-Nature Junior, outil multimédia pour les collégiens et lycéens de Bourgogne au service de la nature bourguignonne, composé d'une revue papier, d'un support numérique et d'un site internet [www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr) - 2009-2012 - N° 0 à 2.

## RAPPORTS, ETUDES, MONOGRAPHIES

Rapport à Madame la ministre de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement sur **la gouvernance en matière de biodiversité** » présenté par M. Dominique SCHMITT, préfet, le 3 février 2012.

**Rapport Mariton** : rapport d'information déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire **relatif à l'organisation ferroviaire dans le contexte européen**, présenté par Monsieur Hervé MARITON, député (février 2012) [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

**Rapport biodiversité** : « L'approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes », contribution à la décision publique - Centre d'analyse stratégique rapport de Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS - 2009 - (document disponible sur le site internet [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) ).

**Etude : appui au développement des filières vertes dans les territoires et fiches techniques.** Développer les filières vertes sur son territoire à destination des élus locaux - Territoires environnement emploi Bourgogne (TEE).

**Etude : Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020** - rapport final - novembre 2009 - 105 p. - Etude réalisée pour le compte de l'ADEME par l'Inventaire forestier national (IFN), avec l'Institut technique forêt cellulose bois ameublement (FCBA) et l'association SOLAGRO.

**Schéma régional de gestion sylvicole en Bourgogne** - Délégation régionale du Centre national de la propriété forestière - 2007 - 245 p.

**Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales pour la biodiversité** - UICN (comité français Union internationale pour la conservation de la nature) - 2011 (document disponible sur le site internet de l'UICN France, [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr) ).

**Atlas de la flore sauvage de Bourgogne** - O. BARDET et al. Co-édition Parthénope / Muséum national d'histoire naturelle - 2008 - 754 p.

**Ecosphère, hydrosphère - Trame verte et bleue de la Bourgogne** - A. CHIFFAUT - DREAL Bourgogne - Juin 2011.

**Guide des espèces protégées en Bourgogne** - Conservatoire des sites naturels bourguignons - Octobre 2002 - 175 p.

**Encyclopédie des plantes bio-indicatrices, alimentaires et médicinales : guide de diagnostic des sols** - G. DUCERF - Ed. Promonature - tome 2 - 2008 - 352 p.

**Les ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique) : un inventaire du patrimoine naturel bourguignon** - Guide technique de présentation - Dijon : Conseil régional de Bourgogne - DREAL Bourgogne, Société d'histoire naturelle d'Autun - Février 2012 - 27 p.

Acte du 33<sup>ème</sup> congrès de France nature environnement - « une trame grandeur nature » - Lille - 12 et 13 mars 2009.

La Bourgogne, paysages naturels, faune et flore - A. CHIFFAUT et P. VAUCOULON - Paris : E. DELACHAUX et NIESTLE - 2004 - 324 p.

## SITES INTERNET

|                                                                           |                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ademe                                                                     | <a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a>                                                               |
| Agence de l'eau Seine-Normandie                                           | <a href="http://www.eau-seine-normandie.fr">www.eau-seine-normandie.fr</a>                                   |
| Agence de l'eau Loire-Bretagne                                            | <a href="http://www.eau-loire-bretagne.fr">www.eau-loire-bretagne.fr</a>                                     |
| Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse                               | <a href="http://www.eaurmc.fr">www.eaurmc.fr</a>                                                             |
| Agir pour la biodiversité                                                 | <a href="http://www.agirpourlabiodiversite.fr">www.agirpourlabiodiversite.fr</a>                             |
| Communauté de l'agglomération dijonnaise - Le Grand Dijon                 | <a href="http://www.grand-dijon.fr">www.grand-dijon.fr</a>                                                   |
| Alterre Bourgogne                                                         | <a href="http://alterre-bourgogne.fr">alterre-bourgogne.fr</a>                                               |
| Association Bourgogne Nature                                              | <a href="http://www.bourgogne-nature.fr">www.bourgogne-nature.fr</a>                                         |
| Association française pour les sols                                       | <a href="http://www.afes.fr">www.afes.fr</a>                                                                 |
| Base de données BASOL                                                     | <a href="http://www.basol.environnement.gouv.fr">www.basol.environnement.gouv.fr</a>                         |
| Bureau de recherche géologique et minière                                 | <a href="http://www.brgm.fr">www.brgm.fr</a>                                                                 |
| Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne                   | <a href="http://www.foret-de-bourgogne.fr">www.foret-de-bourgogne.fr</a>                                     |
| Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or                                     | <a href="http://www.cote-dor.chambagri.fr">www.cote-dor.chambagri.fr</a>                                     |
| Conseil général de Côte-d'Or                                              | <a href="http://www.cotedor.fr">www.cotedor.fr</a>                                                           |
| Conseil général de l'Yonne                                                | <a href="http://www.cg89.fr">www.cg89.fr</a>                                                                 |
| Conseil général de la Nièvre                                              | <a href="http://www.cg58.fr">www.cg58.fr</a>                                                                 |
| Conseil général de la Saône-et-Loire                                      | <a href="http://www.cg71.fr">www.cg71.fr</a>                                                                 |
| Conseil régional de Bourgogne                                             | <a href="http://www.cr-bourgogne.fr">www.cr-bourgogne.fr</a>                                                 |
| Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne                             | <a href="http://www.cen-bourgogne.fr">www.cen-bourgogne.fr</a>                                               |
| DREAL Bourgogne                                                           | <a href="http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr">www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr</a> |
| Entretiens de Bibracte - Morvan                                           | <a href="http://www.bibracte.fr">www.bibracte.fr</a>                                                         |
| Etude et protection des oiseaux en Bourgogne                              | <a href="http://www.epob.free.fr">www.epob.free.fr</a>                                                       |
| Institut national de la recherche agronomique                             | <a href="http://www.inra.fr">www.inra.fr</a>                                                                 |
| MEDDE : ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie | <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>                     |
| Office national des forêts                                                | <a href="http://www.onf.fr">www.onf.fr</a>                                                                   |
| Office national de l'eau et des milieux aquatiques                        | <a href="http://www.onema.fr">www.onema.fr</a>                                                               |
| Parc régional naturel du Morvan                                           | <a href="http://www.parcdumorvan.org">www.parcdumorvan.org</a>                                               |
| Plateforme GenoSol créée par l'INRA                                       | <a href="http://www2.dijon.inra.fr/plateforme_genosol">www2.dijon.inra.fr/plateforme_genosol</a>             |
| Société d'histoire naturelle d'Autun                                      | <a href="http://www.shna-autun.net">www.shna-autun.net</a>                                                   |
| Société des autoroutes Paris Rhin Rhône                                   | <a href="http://www.aprr.fr">www.aprr.fr</a>                                                                 |
| Territoire environnement emploi Bourgogne                                 | <a href="http://www.teebourgogne.com">www.teebourgogne.com</a>                                               |
| Union internationale pour la conservation de la nature (Comité français)  | <a href="http://www.uicn.fr">www.uicn.fr</a>                                                                 |
| Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction  | <a href="http://www.unicem.fr">www.unicem.fr</a>                                                             |
| Ville de Chalon-sur-Saône                                                 | <a href="http://www.chalon.fr">www.chalon.fr</a>                                                             |
| Ville de Dijon                                                            | <a href="http://www.dijon.fr">www.dijon.fr</a>                                                               |
| Ville de Nevers                                                           | <a href="http://www.nevers.fr">www.nevers.fr</a>                                                             |

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| FIGURE 1 - LES SOLS, DE MULTIPLES SERVICES AU CROISEMENT DE NOMBREUX USAGES ..... | 20 |
| FIGURE 2 - SIX GRANDES ZONES FORESTIERES EN BOURGOGNE .....                       | 22 |
| FIGURE 3 - PAYSAGE DE CORTON, DU TERROIR AU TERRITOIRE.....                       | 24 |
| FIGURE 4 - LES OUTILS DE GESTION GLOBALE DES COURS D'EAU .....                    | 26 |
| FIGURE 5 - LA ZONE HUMIDE ET SON ESPACE DE FONCTIONNALITE .....                   | 27 |
| FIGURE 6 - L'EFFET DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.....                           | 28 |
| FIGURE 7 - PLATEFORME GENOSOL - INRA .....                                        | 29 |

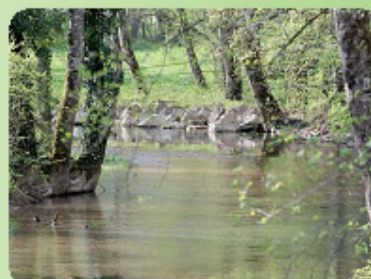
## LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** plaquette de présentation « vers une stratégie pour la biodiversité en Bourgogne
- Annexe 2 :** charte de l'environnement
- Annexe 3 :** la forêt en Morvan - Cahier scientifique des « entretiens de Bibracte-Morvan »
- Annexe 4 :** contribution au débat sur l'avenir de la forêt en Morvan par le Conseil scientifique du Parc naturel du Morvan
- Annexe 5 :** l'eau du Morvan subit la pollution de l'air du Bassin parisien par Gérard MOTTET
- Annexe 6 :** la restauration de la continuité biologique enfin enclenchée en Saône-et-Loire
- Annexe 7 :** carte des ZNIEFF en Bourgogne
- Annexe 8 :** carte des sites du Conservatoire de Bourgogne
- Annexe 9 :** principales pressions sur les eaux superficielles
- Annexe 10 :** les sites du réseau Natura 2000
- Annexe 11 :** enjeux de la Trame verte et bleue de Bourgogne

# Vers une stratégie pour la biodiversité en Bourgogne

## La biodiversité, qu'est-ce que c'est ?

La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des organismes vivants (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui s'établissent entre eux. L'espèce humaine fait partie de cette chaîne du vivant.



Ruisseau en sous-bois



Parc des Huchas - Quétigny

## Une richesse pour l'homme

La biodiversité procure de nombreux biens et services indispensables à notre vie quotidienne : l'oxygène, la nourriture, les médicaments, de nombreuses matières premières... Les milieux naturels, les espèces animales et végétales ont donc des rôles centraux dans le processus du vivant : les insectes assurent la pollinisation des végétaux ; dans les zones humides, de nombreuses plantes contribuent à une épuration naturelle de l'eau ; les paysages naturels, les espaces végétalisés contribuent à notre bien-être.



Papillon et pollen

## La biodiversité en danger

Nos activités et nos comportements interagissent avec l'environnement naturel. Ils peuvent perturber, voire détruire, l'équilibre écologique d'un site, entraînant progressivement une diminution des services rendus par la biodiversité.

## Une stratégie régionale...

Jusqu'à aujourd'hui, ce sont principalement des mesures de protection des espèces et des espaces naturels de grande valeur (ou remarquables) qui ont été mises en œuvre, créant des « réservoirs de biodiversité » (parcs, réserves naturelles ...). Ce n'est pas suffisant pour freiner l'érosion de la biodiversité. Il convient également de favoriser le déplacement des espèces et le brassage génétique, indispensables à leur adaptation à l'évolution des conditions de vie, par des connexions adaptées appelées « corridors écologiques ». Il est donc nécessaire d'agir sur la nature plus ordinaire en assurant un large maillage du territoire. Il en va du bon fonctionnement des écosystèmes.

La préservation de la biodiversité constitue un enjeu majeur pour la société. A ce titre, en Bourgogne, le Conseil régional et l'État ont souhaité élaborer et mettre en œuvre conjointement une stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), articulée avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) initié par le Grenelle de l'environnement.

La SRB doit donner un cadre de référence partagé par et pour tous les acteurs bourguignons en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques sectorielles et territoriales cohérentes, intégrant mieux l'enjeu biodiversité.

### Trame verte et bleue :

*On appelle Trame verte et bleue le projet d'identification et de maintien des réservoirs et des corridors de biodiversité.*

- La composante verte correspond aux milieux naturels terrestres.
- La composante bleue correspond au réseau aquatique et aux zones humides.

*Au niveau régional cette « trame verte et bleue » (TVB) se traduit dans le « schéma régional de cohérence écologique » (SRCE).*

### Les objectifs de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité :

- définir des enjeux partagés de préservation de la biodiversité en s'appuyant sur un diagnostic stratégique,
- renforcer la cohérence entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires portés par l'Etat et les collectivités (région, départements, communes et intercommunalités),
- élaborer des orientations stratégiques partagées et hiérarchiser les priorités d'actions par et pour l'ensemble des acteurs : administrations, collectivités, socioprofessionnels, associations...
- créer un observatoire régional de la biodiversité pour mieux en connaître l'état et mesurer l'efficacité des moyens et dispositifs mis en œuvre.

## ... qui s'inscrit dans un contexte national et international

La démarche engagée en région Bourgogne est conforme aux objectifs du Grenelle de l'Environnement : élaborer des stratégies régionales et locales en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce principe d'implication des territoires est une des lignes directrices de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020, qui constitue l'engagement national au titre de la Convention internationale sur la Diversité Biologique (CDB), adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, et ratifiée par la France en 1994.

La SNB énonce une ambition commune à tous les signataires (entreprises privées, établissements publics, associations, collectivités locales...) de « préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, et réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité ». En somme, faire entrer la biodiversité dans tous les champs de l'action publique.

Deux chantiers sont prioritaires :

- Le maintien et la reconstitution d'un réseau écologique (réservoirs et corridors) **ou dispositif Trame Verte et Bleue (TVB)**. Il s'appuie sur des orientations nationales et sur les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Ces derniers doivent être pris en compte dans les documents de planification (SCOT, PLU) et les projets d'infrastructures linéaires de transport de l'État.



Bocage au Mont Saint Vincent

- Le renforcement du réseau des aires protégées (cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles nationales ou régionales, arrêtés de protection de biotopes, réserves biologiques intégrales ou dirigées dans les forêts publiques) **ou Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP)**. Elle vise à placer 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte, d'ici 10 ans. La SCAP est une démarche fondée sur un diagnostic national du réseau actuel complété par l'identification de projets à venir en régions.

Ces deux mesures sont complémentaires. En effet, les priorités établies par la SCAP participent à la construction de la Trame verte et bleue, en constituant ou en protégeant de façon réglementaire de nouveaux réservoirs de biodiversité.

Rédaction SRB  
Construction de l'observatoire

Septembre - Novembre 2012 :

Concertation  
Séminaires transversaux  
Ateliers thématiques

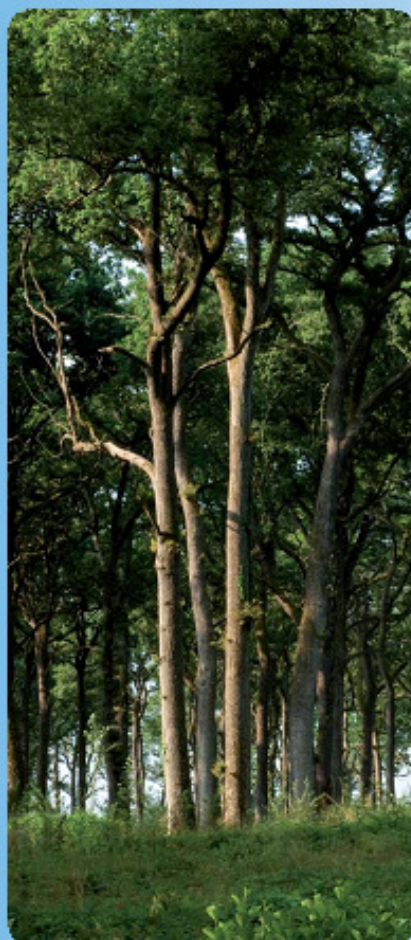
Forum  
de restitution

2013



Rédaction SRCE

Consultation  
des collectivités  
Enquête publique



Forêt de Chaux



Potager



Apiculture



Chateau de Montigny sur Aube - Vergers conservatoins

## Qui fait quoi ?

**Pilotage État-Région :** instance décisionnelle qui pilote et valide la démarche.

**Comité régional Biodiversité :** instance d'échange et de consultation sur tous les sujets relatifs au SRCE, à la SRB et ses déclinaisons locales, composée d'une centaine de membres répartis en 5 collèges : collectivités, État, organismes socioprofessionnels et usagers de la nature, associations pour la préservation de la biodiversité, personnes qualifiées.

**Comité technique :** instance en charge du suivi opérationnel de la démarche. Il est composé à minima des services de la Région et de l'État, d'Alterre Bourgogne, du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Centre d'Etude Technique de l'Équipement (CETE) de Lyon.

**Comité scientifique :** instance en charge de la validation scientifique. Ce comité s'appuie sur les membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

**Vous êtes élu, décideur local,  
ou technicien de collectivité.  
Vous êtes chef d'entreprise, agricul-  
teur, forestier, paysagiste, urbaniste,  
enseignant, chercheur...  
Vous êtes membres d'une associa-  
tion ou simple citoyen**

La préservation de la biodiversité  
en Bourgogne contribue à l'améliora-  
tion de notre environnement, notre  
cadre de vie et de travail.  
La Stratégie Régionale pour la  
Biodiversité nous concerne tous !

**Sa mise en œuvre et sa réussite  
dépendent de nous !**



Sortie nature



Mont Avall



Abbeilles



Prairie permanente



Genêt Pouilly

### **Pour vous associer à la démarche :**

- tenez vous informé(e)s , consul-  
tez le site internet :  
<http://www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr>
- faites entendre votre  
voix auprès de vos re-  
présentants, mem-  
bres du Comité  
Régional Biodiversité  
(liste sur le site).

**Contact : [contact@strategie-biodiversite-bourgogne.fr](mailto:contact@strategie-biodiversite-bourgogne.fr)**

© photo: Vincent ARBELET • Hervé BONNAVALD • Conseil régional de Bourgogne • Alain DESBROSSE • Michel FERCHAUD • Michel JOLY  
• Clément KÖENIG • Loïc MICHEL • David MICHELIN • Jean-Paul VIDAL • Ville de Quetigny • Yazline



## Annexe 2 : Charte de l'environnement



Le peuple français  
proclame solennellement  
son attachement aux Droits  
de l'Homme et aux principes de la  
souveraineté nationale tels qu'ils ont été  
définis par la Déclaration de 1789,  
confirmée et complétée par  
le préambule de la Constitution  
de 1946, ainsi qu'aux droits  
et devoirs définis dans la Charte  
de l'environnement  
de 2004.

# Charte de l'environnement

loi constitutionnelle n° 2005 - 205 du 1er mars 2005

« Le peuple français,

« Considérant,

« Que les ressources et les équilibres naturels ont  
conditionné l'émergence de l'humanité ;

« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité  
sont indissociables de son milieu naturel ;

« Que l'environnement est le patrimoine commun  
des êtres humains ;

« Que l'homme exerce une influence croissante  
sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

« Que la diversité biologique, l'épanouissement  
de la personne et le progrès des sociétés humaines sont  
affectés par certains modes de consommation ou de production  
et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée  
au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix  
destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas  
compromettre la capacité des générations  
futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

« proclame :

### Article 1

Chacun a le droit de vivre dans un environnement  
équilibré et respectueux de la santé.

### Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la  
préservation et à l'amélioration de l'environnement.

### Article 3

Toute personne doit, dans les conditions définies  
par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible  
de porter à l'environnement ou, à défaut, en  
limiter les conséquences.

### Article 4

Toute personne doit contribuer à la réparation  
des dommages qu'elle cause à l'environnement,  
dans les conditions définies par la loi.

### Article 5

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'in-  
certaine en l'état des connaissances scientifiques,  
pourrait affecter de manière grave et irréversible  
l'environnement, les autorités publiques veillent,  
par application du principe de précaution et  
dans leurs domaines d'attributions, à la mise en  
œuvre de procédures d'évaluation des risques  
et à l'adoption de mesures provisoires et  
proportionnées afin de parer à la réalisation du  
dommage.

### Article 6

Les politiques publiques doivent promouvoir un déve-  
loppement durable. À cet effet, elles concilient la pro-  
tection et la mise en valeur de l'environnement, le  
développement économique et le progrès social.

### Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et  
les limites définies par la loi, d'accéder aux  
informations relatives à l'environnement détenues  
par les autorités publiques et de participer à  
l'élaboration des décisions publiques ayant une  
incidence sur l'environnement.

### Article 8

L'éducation et la formation à l'environnement  
doivent contribuer à l'exercice des droits et  
devoirs définis par la présente Charte.

### Article 9

La recherche et l'innovation doivent apporter  
leur concours à la préservation et à la mise en  
valeur de l'environnement.

### Article 10

La présente Charte inspire l'action européenne  
et internationale de la France. »

### Annexe 3 : la forêt en Morvan - Cahier scientifique des « entretiens de Bibracte-Morvan »

*« Depuis plus de 20 siècles, les forêts du Morvan ont été influencées par la présence de l'homme. Cette activité s'est modifiée au gré de la densité de la population et des différents besoins en bois. Une des modifications majeures, depuis la fin du XIXe siècle, est l'augmentation constante du taux de boisement qui est passé de 20% à 50% aujourd'hui. La production de bois de feu ou d'œuvre a toujours été le principal objectif. Depuis les années 50, la demande en bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois de chauffage..) est en constante augmentation, les produits finis se standardisent dans un marché mondialisé. Dans un contexte où la ressource Douglas arrive à maturité aujourd'hui et dans la prochaine décennie, où des projets de scieries industrielles ou d'agrandissements sont en cours ou à l'étude, le Parc en vue de préparer sa prochaine Charte forestière de territoire pour les années 2012 à 2015, s'interroge sur l'avenir de sa forêt pour intégrer enjeux économiques, sociaux et environnementaux. »*

**Cahiers scientifiques des « entretiens de Bibracte-Morvan » - dans « Bourgogne Nature » revue scientifique – Hors série 9 2011 « La Forêt en Morvan » - [www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr)**

## **Annexe 4 : contribution au débat sur l'avenir de la forêt en Morvan par le Conseil scientifique du Parc naturel du Morvan**

Extraits de la « Contribution au débat sur l'avenir de la forêt en Morvan »  
par le Conseil scientifique du Parc naturel régional du Morvan - Séminaire du 9 juin 2011



« 1 - Il est essentiel de maintenir en Morvan une ressource disponible, de qualité, étalée dans le temps

(...) Pour cela, il est recommandé :

- ✓ d'inciter une sylviculture irrégulière en mélange d'essences,
- ✓ l'étalement des récoltes permettant d'optimiser le gisement de résineux en :
  - pérennisant l'approvisionnement des entreprises,
  - produisant plus de bois de cœur,
  - produisant plus de bois sans nœuds,
- ✓ le maintien d'une filière bois locale et durable forte de ses artisans (cf n° 7).

2 - La préservation des sols forestiers du Morvan doit être une priorité absolue, sous peine d'affaiblir leur capacité de production.

(...) L'épaisseur de terre nourricière se concentrant dans les 30 premiers cm du sol, le dessouchage et la mise en andains sont des opérations à proscrire pour préserver un retour équilibré de la décomposition de la matière organique dans le sol.

3 - La qualité de la ressource en eau est fragile en têtes de bassins, d'autant plus quand le couvert forestier et le mode de sylviculture ne sont pas adaptés aux conditions acides du Morvan, liées au substrat granitique.

(...) Par mesure de précaution, il faut proscrire la plantation de résineux seuls à proximité des cours d'eau ou sur des bassins versants sensibles.

4 - Les forêts publiques de l'État et des collectivités doivent être gérées de façon exemplaire et durable.

5 - La recherche est un élément essentiel pour comprendre les mécanismes en jeu et promouvoir des méthodes culturelles adaptées aux milieux, méthodes conciliant production et respect des équilibres pédologiques et environnementaux.

6 - Les changements climatiques rapides posent des interrogations sur l'évolution des forêts morvandelles : il faut les intégrer dès maintenant dans tout choix de sylviculture.

(...) Il est nécessaire également d'être attentif aux recherches conduites actuellement sur la provenance et l'amélioration des essences forestières.

7 - La filière bois doit être une réalité de l'économie morvandelle.

La forêt morvandelle ne doit pas apparaître uniquement comme une ressource destinée à l'exportation (par l'intermédiaire de scieries).

Cette production doit aussi être transformée sur place pour la charpente, la menuiserie, l'ébénisterie et contribuer à la valorisation et au développement de l'économie artisanale du territoire.

Une stricte réglementation doit, sur ce point, être introduite dans la Charte forestière du Parc du Morvan.

8 - La forêt doit également être considérée comme un capital culturel à préserver et valoriser.

(...) Il convient, en conséquence, de veiller à maintenir une cohérence paysagère du territoire, tant pour sa valeur patrimoniale et identitaire que pour les enjeux touristiques qu'elle induit.

#### Conclusions

(...) Les membres du Conseil scientifique constatent que les exploitants et décideurs disposent de recherches scientifiques poussées, qui aident à prévoir les conséquences pour le milieu forestier, les arbres, les sols, les eaux..., en fonction de la cadence d'exploitation, à court et à long terme. »

**Annexe 5 : l'eau du Morvan subit la pollution de l'air du Bassin parisien  
par Gérard MOTTET**

**Le Journal de Saône-et-Loire du 13/11/2012**



**Gérard MOTTET**

vice-président  
du Comité scientifique  
du Parc naturel régional du Morvan

**Le Parc naturel du Morvan et Bibracte organisaient vendredi un colloque consacré aux enjeux de l'eau en Morvan. L'occasion de faire le point sur les recherches scientifiques sur le sujet. Gérard Mottet coordonnait cette manifestation.**

**La situation est paradoxale sur le Morvan : il y pleut souvent, mais on a du mal à garder et exploiter cette eau ?**

Oui. Ce sont des raisons naturelles. Le Morvan est un bloc de granit soulevé. Le granit est imperméable. Pourtant dieu sait qu'il tombe de l'eau dessus puisque c'est la partie la plus arrosée de la Bourgogne avec 1 000 à 1 500 mm de précipitations par an. Mais il ne peut y avoir de nappe phréatique captive, il ne peut y avoir de circulation souterraine de l'eau sous le granit. C'est donc un massif de dispersion des eaux, les nappes d'eaux sont seulement superficielles, elles sont captées par de très nombreux puits.

**Pourtant il y a d'importantes retenues d'eau, mais le Morvan n'en profite pas ?**

Pas assez c'est vrai. Il y a, en quelque sorte, une expropriation de la réalité hydrologique du Morvan, puisque les principaux lacs du Morvan sont gérés par l'établissement public des bassins de la Seine. Ces lacs avaient été créés pour réguler l'Yonne et donc la Seine à la suite de la crue de Paris en 1910 : le zouave du pont de l'Alma avait de l'eau jusqu'à ses cartouchières, même au-dessus.

**Le Morvan reste dans une situation assez fragile : pas de réserve, donc exposé en cas de sécheresse, et dépendant de la qualité de l'air puisque la pollution se retrouve dans les eaux de pluie ?**

Le Morvan est une moyenne montagne océanique. Elle reçoit des précipitations venant de l'Atlantique. Le système de perturbation météo peut toucher la qualité des eaux de pluie du Morvan par son passage sur le bassin parisien et aquitain. On subit également l'influence aérologique des grandes métropoles comme Londres et la Ruhr.

Pour résumer, on envoie de la bonne eau sur le bassin parisien qui nous renvoie une pollution généralisée !

Propos recueillis par Eric Dujardin

## Annexe 6 : la restauration de la continuité biologique enfin enclenchée en Saône-et-Loire

### La Cosanne sans entraves

#### Le Journal de Saône-et-Loire du 14/11/2012

La Cosanne (de Nolay à Cheilly) est sur le point de devenir la première rivière aux obstacles effacés en Saône-et-Loire.

Les truites de la Cosanne sont enfin libres de circuler ! Ou du moins presque, puisque sur les 5 ouvrages que le Syndicat des affluents rive gauche de la Dheune s'était promis d'effacer afin de restaurer la « continuité biologique et sédimentaire » de la Cosanne (15 km de parcours), quatre le sont déjà : l'ancien vannage du moulin Clerc à Cormot-le-Grand (le cours d'eau prend source en Côte-d'Or), la tête de l'ancien bief du moulin Bachet à Paris-l'Hôpital, le seuil en tête du bief du moulin Choiseul et le seuil communal de Cheilly-lès-Maranges, juste avant la confluence avec la Dheune. Il en a coûté 10 000 € TTC.

Pour le seuil d'alimentation du bief du moulin Martin à Paris-l'Hôpital, effacement ou contournement, ce sera fait en 2013. Toutes ces actions font partie du contrat de rivière Dheune, le plus avancé en Saône-et-Loire.

La Cosanne n'est donc plus une succession de bassins quasi fermés. Le poisson peut y circuler, y trouver plus facilement sa zone de frai, l'eau y est plus fraîche (moins de retenues), plus oxygénée, les berges y seront moins érodées, les dépôts sédimentaires moins nombreux. Il est trop tôt pour en mesurer l'amélioration biologique.



*La Cosanne jeudi dernier à Cheilly-lès-Maranges : le seuil qui empêchait la remontée du poisson a été effacé*



*La Cosanne avant travaux. En Saône-et-Loire, de nombreux seuils, vannages, petits barrages nuisent à la qualité biologique de l'eau. Photos D. R.*

#### Avenir des milieux aquatiques : donnez votre avis

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée (qui concerne la Saône-et-Loire pour le côté Saône) consulte les habitants sur la politique de l'eau en donnant la parole au grand public et aux partenaires institutionnels de l'eau sur les actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions et préserver la qualité des rivières, du littoral et de la mer. La consultation se déroule du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013. Son objectif : nourrir les travaux de préparation du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui devrait marquer un progrès sur la gestion équilibrée de la ressource en eau, la lutte contre les substances dangereuses, la pérennité des installations d'assainissement et d'adduction, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la biodiversité. Documents consultables sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

Mais une douzaine d'espèces de poissons ont recolonisé la Petite Dheune remise en eau en 2011 à Remigny, un autre joli signal pour tant d'autres rivières sud-bourguignonnes muselées par les obstacles.

Elles n'ont pas trop attendu : le contrat de rivière Grosne a été signé la semaine dernière avec des actions similaires prometteuses. Le contrat de Seille est aussi en route ainsi que ceux du Sud Morvan et celui du Sornin très avancé en la matière. Tous sont financés à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil régional.

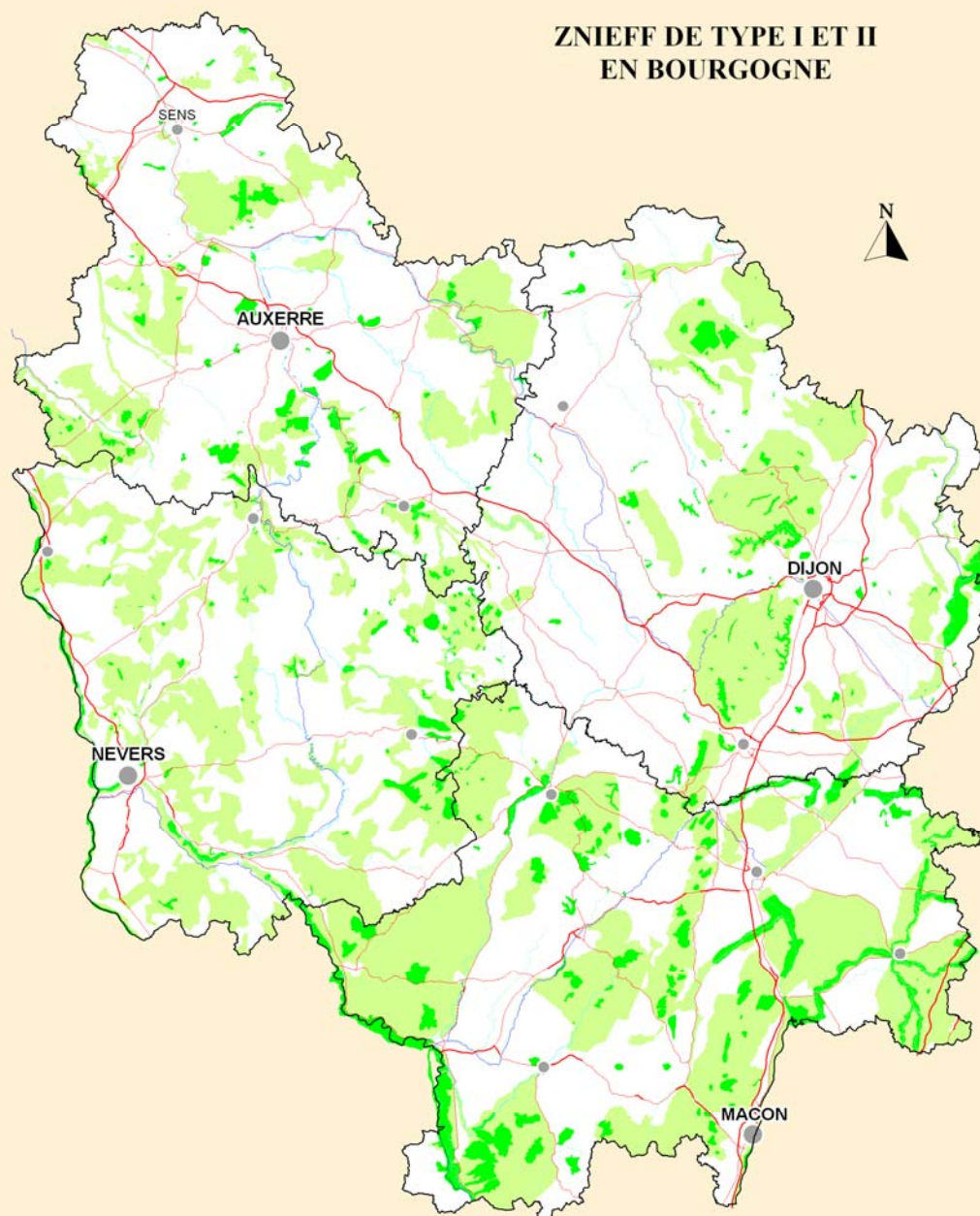
Toutes ces actions s'inscrivent dans le plan national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau lancé par le gouvernement fin 2009. Ainsi traduisait-il une directive-cadre européenne qui assigne à la France d'atteindre un « bon état écologique » pour ses cours d'eau d'ici 2015.

Le Grenelle de l'Environnement avait désigné 2 000 ouvrages à traiter dans ce laps de temps. Car on a eu beau améliorer la qualité chimique de l'eau avec force stations d'épuration et régulation des épandages d'engrais et lisiers, on s'est aperçu que le poisson ne proliférait pas tant qu'il se sentait « en cage », de celles où les riverains l'ont enfermé dans les années 1950 à 70.

Propos recueillis par Thierry Dromard

## Annexe 7 : carte des ZNIEFF en Bourgogne

### Atlas de la DREAL Bourgogne



#### LEGENDE

- Z.N.I.E.F.F. de type I
- Z.N.I.E.F.F. de type II
- Route
- Canal
- Limite de département

DREAL Bourgogne / SDD / GVT - Mars 2011



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable,  
des Transports  
et du Logement

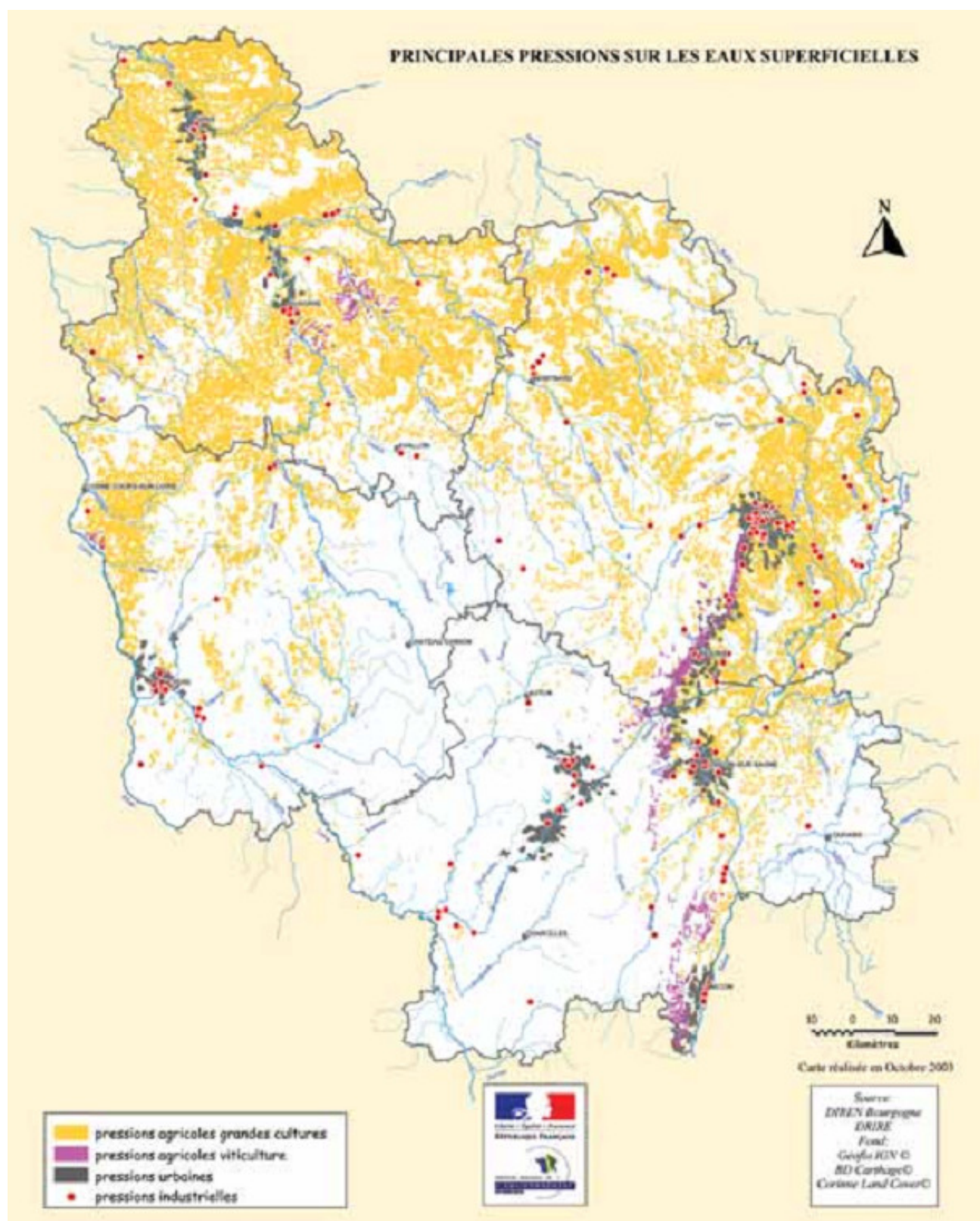
10 0 10 20  
Kilomètres

Sources :  
DREAL Bourgogne  
©IGN BD Carthage  
©IGN BD Cartho® 2007  
Protocole IGN-MEEDDM-MAAP 2007

Annexe 8 : carte des sites du Conservatoire de Bourgogne

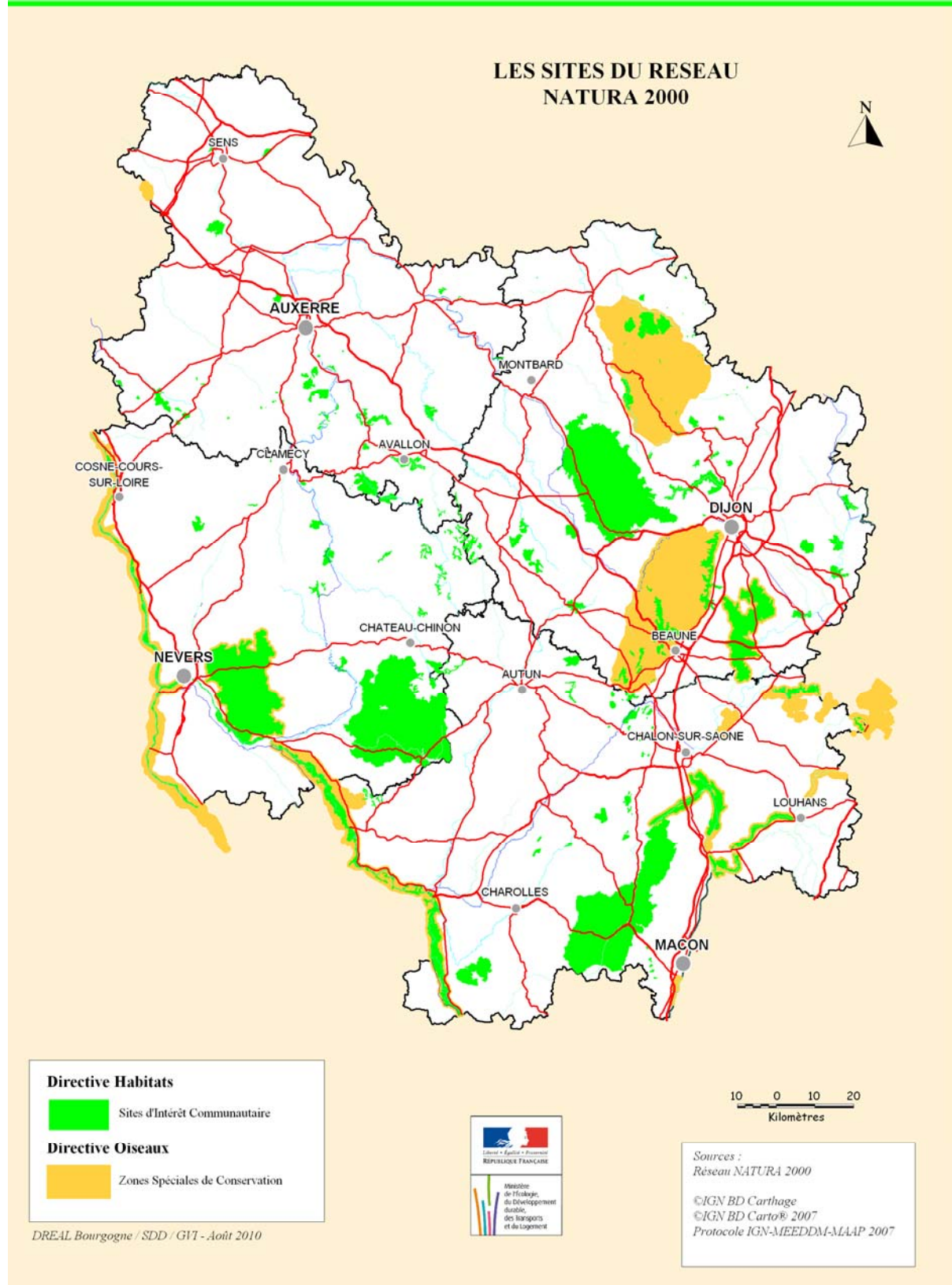


## Annexe 9 : principales pressions sur les eaux superficielles



## Annexe 10 : les sites du réseau Natura 2000

### Atlas de la DREAL Bourgogne



## Annexe 11 : Enjeux de la Trame verte et bleue de Bourgogne

